

NOTE: Prière d'adresser par écrit toutes corrections au présent procès-verbal à M. I. Milner, secrétaire adjoint, pièce 108, Y.M.C.A., Jérusalem, Palestine. Conformément au règlement provisoire de l'Assemblée générale, ces corrections seront portées sur les documents officiels lors de leur publication.

## COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

## PROCES-VERBAL DE LA SEIZIEME SEANCE (SEANCE PUBLIQUE)

tenue dans les locaux de l'Y.M.C.A., Jérusalem,  
Palestine, le vendredi 4 juillet 1947 à 9 h.30

## PRESENTS:

PRESIDENT: M. Sandstrom	Suède
M. Hood	Australie
M. Rand	Canada
M. Garcia Granados	Guatemala
Sir Abdur Rahman	Inde
M. Entezam	Iran
M. Blom	Pays-Bas
M. Garcia Salazar	Pérou
M. Lisicky	Tchécoslovaquie
M. Fabregat	Uruguay
M. Simic	Yougoslavie
SECRETARIAT: M. Hoo	Secrétaire général adjoint
M. Garcia Robles	Secrétaire

Le PRESIDENT: Je déclare ouverte la seizième séance.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le PRESIDENT: Le seul point de l'ordre du jour est l'audition publique de représentants de l'Agence juive. Je crois que nous pouvons adopter cet ordre du jour.

M. Ben Gurion, veuillez prendre place à la table.

(M. Ben Gurion, représentant de l'Agence juive, prend place à la table.)

Je donne la parole à M. Ben Gurion.

/M. BEN GURION

M. BEN GURION (représentant de l'Agence juive): M. le Président, Messieurs les membres de la Commission, tout d'abord je désire féliciter la Commission de la manière dont elle mène cette enquête en cherchant à voir les choses par elle<sup>s</sup>-mêmes avant d'entendre les dépositions. Bien que le temps limité dont vous avez disposé ne vous ait pas permis d'en voir davantage, je crois qu'un contact direct avec les faits en Palestine vous aidera plus que toute autre chose à comprendre au moins une partie du problème que vous êtes chargé d'étudier. Au nom du peuple juif, je souhaite sincèrement que vous réussissiez à établir toute la vérité au sujet de ce problème et à le résoudre avec le maximum de justice.

Nous avons eu beaucoup d'expériences décevantes avec les nombreuses commissions envoyées en Palestine par la puissance mandataire pour enquêter sur les faits connus de tous et faire des recommandations qui sont restées lettre morte. Ceci explique pourquoi tant de gens ici ont tendance à douter de la valeur de toutes ces enquêtes. Nous sommes encore stupéfaits du résultat de l'enquête de la Commission Anglo-américaine venue ici l'année dernière; le Gouvernement de Londres lui a fait d'avance une énorme publicité en la présentant comme une grande réalisation et il en a ensuite rejeté avec mépris les recommandations unanimes. Mais, si en dépit de toutes ces déceptions, nous accueillons cordialement votre nouvelle enquête, ce n'est pas que nous croyons qu'en cette occasion la puissance mandataire respectera votre opinion plus qu'elle a respecté celle de vos prédécesseurs. Les déclarations officielles des porte-parole de la puissance mandataire, soit à la Chambre des Communes, soit à l'Assemblée extraordinaire des Nations Unies en mai dernier, ne nous encouragent guère à le croire.

Nous sommes heureux d'accueillir cette Commission d'enquête parce qu'elle nous est envoyée par les Nations Unies. Il est juste que cette assemblée internationale suprême traite de ces problèmes jumeaux des juifs et de la Palestine car tous deux ont un caractère international. Il n'existe guère de pays au monde, peut-être à l'exception de ceux d'Extrême-Orient, de l'Inde au Japon, qui ne

/soient

soient directement mêlés au problème juif. La Palestine n'intéresse certainement pas la seule Angleterre, laquelle n'est ici que comme administratrice temporaire chargée d'appliquer un mandat international dans des conditions et dans un but bien définis. Le règlement de ces problèmes jumeaux sera peut-être l'épreuve suprême des Nations Unies, à la fois une épreuve pour leur liberté et leur capacité de juger d'une question impliquant un conflit entre un pays, entre un peuple petit et faible et un puissant empire mondial, et de la traiter non pas comme une question de politique, de force et d'expédient mais dans la justice et l'équité, pour autant que celles-ci puissent être obtenues dans ce monde, et en s'en tenant au fond de l'affaire.

Les Nations Unies incarnent à notre avis les espoirs les plus ardents des nations du monde et ce dont ils ont le plus besoin: un espoir et un besoin de paix, d'une paix stable et durable qui n'est possible que si elle est fondée sur la justice, l'égalité et la collaboration entre les nations grandes et petites, l'espoir et le besoin d'un vaste système international créant entre les peuples des rapports fondés sur le droit et non sur la force, sur l'aide mutuelle et non sur la concurrence, sur la liberté, l'égalité et la bonne volonté et non sur l'oppression, la discrimination et l'exploitation. Le peuple juif, tout autant qu'un autre peuple désire ardemment voir prévaloir cet idéal et ce, pour deux raisons: notre héritage et nos traditions spirituelles et notre situation, unique au monde.

L'évangile d'une paix durable, de la fraternité et de la justice entre les nations, a été proclamé il y a des milliers d'années par les prophètes juifs de Palestine, peut-être ici même, la ville éternelle où vous menez actuellement votre enquête. Il y a plus de 3300 ans, tandis que nos ancêtres se rendaient d'Egypte en Terre Promise, ils ont reçu du plus grand de nos prophètes, celui qui leur a donné la Loi, ce commandement suprême destiné à tous les hommes: "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" et si "un étranger séjourne avec vous dans votre pays, vous considérerez cet étranger comme un des vôtres et tu l'aimeras comme toi-même car nous étions nous-mêmes étrangers en terre d'Egypte".

/Les prophètes

Les prophètes qui suivirent Moïse - Isaïe, Osée, Michée, et autres - ont proclamé l'évangile de la justice sociale, de la fraternité entre les nations et de la paix. Ils nous ont laissé la vision d'un avenir où les peuples "transformeront leurs sabres en soc de charrue et leurs lances en émondoirs. Aucune nation ne lèvera l'épée contre une autre nation, aucune n'apprendra plus à connaître la guerre".

Les enseignements et les idéaux de nos prophètes, joints à la nature particulière de notre pays, au caractère unique de sa structure et de sa situation géographique, tout a contribué à modeler le caractère de notre peuple, sa civilisation, et a fait de nous la nation la plus fermée et la plus universelle depuis l'antiquité jusqu'à l'heure actuelle. Alors que nous vivions encore indépendants dans notre pays, nous nous sommes heurtés aux civilisations de voisins grands et puissants, tout d'abord à l'Egypte et à Babylone; puis à la Grèce et à Rome, qui ont cherché à détruire notre individualité et à nous assimiler. Avec une obstination indomptable, nous avons toujours sauvegardé notre caractère propre. Notre histoire n'est qu'une résistance ininterrompue à des forces matérielles supérieures qui ont cherché à effacer notre caractère juif et à briser nos liens avec notre pays et avec les enseignements de nos prophètes. Nous n'avons pas capitulé. Nous ne capitulons pas devant de simples forces matérielles dépourvues de valeur morale. Nous avons payé cher notre résistance. Nous avons perdu notre indépendance. Nous avons été dépossédés de notre patrie. Nous avons été exilés vers des terres étrangères. La pression exercée contre nous dans la Diaspora était encore plus forte et cependant nous avons persévéré. Dans presque tous les pays où nous étions dispersés et au cours de chaque génération nos ancêtres ont donné leur vie pour le "Kiddusch Haschem", ce qui signifie littéralement la sanctification du nom, ils ont donné leur vie pour la fidélité à leur idéal national, religieux et humain. Cette existence a forgé l'âme de notre peuple et elle nous a donné la force de survivre. Deux éléments nous ont permis de survivre à toutes les persécutions: notre foi en Sion, notre foi en notre résurrection nationale,

/en la vision

en la vision d'avenir de nos prophètes, et en un monde nouveau de justice et de paix. C'est là la raison pour laquelle nous désirons si vivement le succès des Nations Unies. Mais ce n'est pas seulement notre héritage spirituel, c'est également notre situation particulière dans le monde qui nous fait attacher une telle valeur aux Nations Unies, à leurs buts et à leurs aspirations. Nous sommes une faible petite nation et nous savons qu'il ne peut y avoir de sécurité pour nous ni en tant qu'individus ni en tant que peuple, ni dans la Diaspora ni dans notre patrie, même après la proclamation de notre indépendance, dans notre propre Etat, tant que toute la famille humaine ne sera pas unie dans la paix et dans la bonne volonté.

La question qui vous est soumise est assez complexe. Elle porte d'abord sur les relations entre les Juifs et les Gentils. En second lieu sur les relations entre le foyer national juif et la puissance mandataire, et en troisième lieu sur les relations entre les Juifs et les Arabes.

Sur le premier point, je me limiterai à quelques remarques. Vous êtes saisis d'un problème tragique, peut-être le problème le plus tragique de notre époque et de nombreuses générations, celui d'un peuple deux fois expulsé de son pays et qui n'a jamais reconnu sa dépossession, et qui en dépit de l'amère destinée qui l'a condamné à errer en exil pendant des siècles, est resté attaché de tout son cœur et de toute son âme à sa patrie historique. C'est un fait unique dans l'histoire du monde mais c'est un fait réel, vivant, incontestable.

Au cours de votre courte visite dans ce pays, vous avez vu, je crois, certaines manifestations à ce profond attachement. Vous avez vu des Juifs de toutes les parties du monde, attirés ici par l'appel de la patrie, et qui avec un amour passionné pour le sol de leurs ancêtres, cherchent à régénérer leur peuple et leur terre. Le lien entre notre peuple et notre pays est resté intact au cours des siècles en raison de ces deux faits historiques fondamentaux: en premier lieu le pays est resté en majeure partie désolé et inculte

/ en dépit de

en dépit de grandes possibilités d'exploitation, auxquelles il ne manque que les moyens matériels, que la capacité et volonté de réalisation. En second lieu, le manque de patrie et de sécurité des Juifs dans la Diaspora, cause première de toutes les souffrances et des persécutions des Juifs. La misère des Juifs peut varier avec le temps, elle peut s'aggraver ou s'atténuer mais elle ne cesse jamais. L'insécurité des Juifs dans le monde provient de trois éléments d'infériorité: ils n'ont pas d'Etat, ils n'ont pas de foyer et ils constituent partout une minorité. Tant que ces trois éléments n'auront pas disparu d'une manière durable, il n'y aura pas d'espoir pour le peuple juif et il n'y aura pas de justice dans le monde.

L'absence de foyer et la situation minoritaire des Juifs font qu'ils dépendent toujours de la pitié des autres. Les "autres" peuvent être bons ou mauvais, et les Juifs peuvent être traités plus ou moins décemment, mais ils ne sont jamais les maîtres de leur destinée. Ils sont absolument sans défense lorsque la majorité se tourne contre eux. Notre destinée au cours de cette guerre ne représente que le point culminant d'une persécution ininterrompue à laquelle nous avons été soumis pendant des siècles par presque tous les peuples chrétiens et musulmans de l'ancien monde.

Il y a eu et il y a encore de nombreux Juifs qui n'ont pas pu le supporter et ils nous ont quittés. Ils n'ont pas pu supporter les massacres et les expulsions, l'humiliation et la discrimination, et en désespoir de cause, ils ont capitulé. Mais le peuple juif dans son ensemble n'a pas capitulé. Il n'a ni désespéré ni renoncé à son espoir et à sa foi en un avenir meilleur aussi bien pour la nation que pour le monde.

Et voici où nous en sommes. Non seulement les Juifs de la Palestine, mais ceux du monde entier, les quelques survivants des Juifs d'Europe et ceux des autres pays. Nous demandons la place qui nous est due sous le soleil en tant qu'êtres humains et en tant que nation, les mêmes droits que les autres êtres et peuples humains, le droit à la sécurité, à la liberté et à l'égalité, / à la nationalité

à la nationalité, et à l'adhésion aux Nations Unies. Aucun Juif ne peut être réellement libre et en sécurité et jouir de l'égalité dans un pays quelconque du monde tant que le peuple juif ne sera pas de nouveau établi dans son propre pays comme une nation indépendante et égale aux autres.

Il y a environ 30 ans la déclaration Balfour et le mandat sur la Palestine ont promis au peuple juif de reconstituer notre foyer national dans notre ancienne patrie. Cette promesse émanait du peuple britannique et du gouvernement britannique. Elle a été soutenue et confirmée par 52 nations et incorporée dans un instrument international connu sous le nom de Mandat sur la Palestine. La Charte des Nations Unies cherche à maintenir "la justice et le respect des obligations découlant des traités et autres sources de droit international". Est-il présomptueux de notre part d'espérer que les Nations Unies veilleront à ce que les obligations envers notre patrie soient également respectées et exécutées fidèlement dans l'esprit et dans la lettre.

Ceci m'amène à la seconde phase du problème. Le conflit entre la puissance mandataire et le peuple juif. C'est pour nous une source de tristesse et de peine. C'est un conflit entre deux adversaires de force inégale.

D'une part une grande puissance mondiale possédant d'énormes ressources militaires, économiques, territoriales et politiques liées par une communauté d'intérêts et d'alliances avec un grand nombre de peuples, petits et grands, jouissant à juste titre d'un grand prestige pour le rôle héroïque qu'elle a joué pendant la dernière guerre, exerçant en Palestine un pouvoir illimité, appuyé par d'importantes forces militaires de terre, de mer et d'air.

D'autre part, un petit peuple sans Etat, sans foyer, sans défense, ne possédant que les tombes de 6.000.000 de morts, des centaines de milliers de personnes déplacées et sans foyer, ne pouvant compter que sur sa propre volonté constructive et sur son effort créateur, sur la justice de sa cause et la valeur réelle de son oeuvre, sur le droit naturel et historique à son ancienne patrie ou les premières fondations d'une nouvelle communauté juive ont déjà été posées. Quelle est la nature du conflit?

La Palestine ne fait pas partie de l'Empire britannique. La Grande Bretagne n'est ici qu'au titre de puissance mandataire pour appliquer les promesses, bénéficiant d'une garantie internationale, faites au peuple juif par la déclaration Balfour.

Le peuple britannique aura toujours à son actif d'avoir été le premier au cours des temps modernes à entreprendre la restitution de la Palestine au peuple juif. Les Juifs en Angleterre ont été et sont toujours traités en égaux. Un Juif britannique peut être et a d'ailleurs été membre du Cabinet, chef suprême de la magistrature, vice-roi, et il peut occuper n'importe quel autre poste dans la vie politique et économique du pays. Seuls ceux qui ont su ainsi respecter les droits des Juifs en tant qu'individus pouvaient également reconnaître leurs droits en tant que peuple. La déclaration Balfour a été en premier lieu une reconnaissance publique des Juifs en tant que peuple, en second lieu, une reconnaissance du droit du peuple juif à avoir un foyer national et en troisième lieu, un foyer national non seulement pour des Juifs mais pour le peuple juif tout entier.

La déclaration Balfour n'est pas sortie du néant. Les hommes d'Etat et les intellectuels britanniques avaient depuis longtemps porté un grand intérêt au retour des Juifs en Palestine. En 1902 le Gouvernement britannique avait constitué une commission royale chargée d'enquêter sur la question des étrangers en Angleterre. Le Dr. Herzl, dont l'ouvrage intitulé "The Jewish State as the only solution of the Jewish problem" (L'Etat juif seule solution du problème juif) a fait époque dans notre histoire, fondateur du sionisme moderne, fut invité par le Gouvernement de Sa Majesté à déposer devant cette Commission. Sa déclaration d'après laquelle "la solution du problème juif réside dans la reconnaissance des Juifs en tant que peuple et dans l'octroi à ceux-ci d'un foyer juridiquement reconnu auquel pourraient émigrer tous les Juifs habitant des parties du monde où ils sont opprimés" a trouvé un terrain fertile et a rencontré une profonde sympathie auprès du Gouvernement

/britannique

britannique. La Palestine faisait alors encore partie de l'Empire ottoman de sorte que le Secrétaire d'Etat aux colonies offrit l'Ouganda aux Juifs. Bien que notre peuple se montre profondément reconnaissant d'une telle offre, sans précédent dans l'histoire, il la refusa pour la simple raison que ce n'était pas notre patrie historique, ce n'était pas la Terre d'Israel. Ce refus est dû principalement aux Juifs de Russie et de l'Europe orientale, en dépit du sort tragique qui était alors celui de notre peuple en de nombreux pays et en particulier en Russie tsariste. Le Gouvernement britannique offrit alors aux Juifs le choix entre un vaste territoire sur la frontière de Palestine connu sous le nom de El Harich, détaché de la domination ottomane. Ce plan n'aboutit pas davantage en raison du manque d'eau, et seule la dissolution de l'Empire ottoman à la fin de la première guerre mondiale permit à la Grande Bretagne de rendre la Palestine aux Juifs.

La déclaration Balfour n'est pas la première de ce genre et ce n'est pas non plus notre premier retour. Après la destruction de notre premier Etat par les Assyriens et les Babyloniens, le roi persan Cyrus le Grand fit en 538 avant J.C. la première "déclaration Balfour" ainsi que l'enseigne le livre d'Esdras:

"La première année de Cyrus, roi de Perse, afin que s'accomplît la parole de l'Eternel prononcée par la bouche de Jérémie, l'Eternel réveilla l'esprit de Cyrus, roi de Perse, qui fit faire de vive voix et par écrit cette publication dans tout son royaume: Ainsi parle Cyrus, roi des Perses: l'Eternel, le Dieu des cieux, m'a donné tous les royaumes de la terre et il m'a commandé de lui bâtir une maison à Jérusalem, en Juda. Qui d'entre vous est de son peuple? Que son Dieu soit avec lui et qu'il monte à Jérusalem en Juda et bâtisse la maison de l'Eternel."

Le représentant de l'Iran m'excusera d'utiliser le mot Perse mais c'est celui qui figure dans la Bible.

2.455 ans après la déclaration de Cyrus, une autre a été faite par M. Balfour au nom du Gouvernement de Sa Majesté le 2 novembre 1917. Je suis

/certain que

certain que vous connaissez tous le texte de ce document mais je tiens à attirer votre attention sur la première et la dernière phrase que l'on omet souvent en citant le document. Celui-ci commence ainsi: "Cher Lord Rothschild, j'ai le plaisir de vous adresser au nom du Gouvernement de Sa Majesté la déclaration suivante de sympathie pour les aspirations sionistes qui ont été présentées au Cabinet de Sa Majesté et approuvées par lui." La dernière phrase est ainsi conçue "Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette déclaration à la connaissance de la Fédération sioniste." Le texte de cette déclaration avait été soumis au Président Wilson qui l'avait approuvé avant sa publication. Le premier peuple après la Grande Bretagne et l'Amérique à s'associer à cette déclaration a été la Yougoslavie ou plutôt la Serbie ainsi qu'on l'appelait alors. Puis vint la confirmation par la France, l'Italie, la Chine, et de nombreux autres pays. L'Emir Feyçal, représentant les Arabes à la conférence de la paix, lui donna sa bénédiction au nom de son père, le Chérif de la Mecque.

"Le territoire sur lequel devait être fondé le foyer national juif **devait** être fondé le foyer national juif devait comprendre à l'époque de la déclaration Balfour la totalité de la Palestine historique". Ainsi s'exprime la Commission royale pour la Palestine en 1937. En d'autres termes, il comprenait la Transjordanie. Le sens de ce foyer national a été précisé abondamment à l'époque, par les auteurs de la déclaration. M. Lloyd George, alors premier ministre, en témoigne: "Il s'agissait non de constituer un Etat juif immédiatement après le traité de paix.....ou envisageait.....si les Juifs avaient dans l'intervalle profité de cette offre et avaient constitué une majorité permanente de la population, - la Palestine deviendrait un Etat juif." La Commission royale pour la Palestine qui a examiné les documents relatifs à la question a déclaré dans son rapport que le Gouvernement de Sa Majesté s'était évidemment rendu compte qu'un Etat juif pourrait être créé avec le temps mais il ne lui était pas possible de l'affirmer et encore moins de le réaliser de sa propre initiative." La Commission cite d'autres auteurs de  
/la déclaration.

la déclaration. Le président Wilson, Lord Robert Cecil, le général Smuts et Sir Herbert Samuel et d'autres ont parlé ou écrit en des termes qui ne pouvaient que signifier qu'ils envisageaient la création ultérieure d'un Etat juif.

D'autres documents font également allusion au chiffre de la population du foyer national. Un savant, George Adam Smith, dont l'ouvrage "The historical geography of the Holy Land" (Géographie historique de la Terre Sainte) constitue un classique de la question et, à mon avis, le meilleur ouvrage écrit sur la Palestine en quelque langue que ce soit, a publié en 1918 alors que la première guerre mondiale n'était pas encore terminée, une brochure sur "La Syrie et la Terre Sainte". Examinant (page 46) la nature du désir des Juifs de retourner en Palestine, il écrit: "

"Pour reconstituer un Etat juif, les sionistes comptent non sans raison sur l'immigration de millions de Juifs en Palestine. Toutefois les Juifs peuvent être divisés sur la forme que peut prendre ce retour mais il n'est guère douteux que si on leur permet de retourner et de posséder le territoire en vertu de leurs propres lois, les Juifs retourneront en Palestine en nombre suffisant pour y constituer une nation. En outre, il y a de la place pour eux dans le pays; d'après ce que nous avons vu, on ne peut nier que le pays puisse les nourrir, ni que - leurs colonies l'aient prouvé - ils soient capables de le mettre en valeur."

M. Winston Churchill, dans une déclaration publiée le 8 février 1920, déclare:

"Si, ainsi que cela peut arriver, il était créé au cours de notre génération sur les bords du Jourdain et sous la protection de la Couronne britannique un Etat juif comptant trois ou quatre millions de Juifs, le monde serait témoin d'un événement à tous points de vue salutaire qui concorderait particulièrement avec les véritables intérêts de l'empire britannique."

Un fait particulièrement significatif à cet égard est l'accord conclu entre l'Emir Feyçal et M. Weizmann le 3 janvier 1919. L'Article 4 de cet accord est ainsi conçu:

/Toutes les mesures

"Toutes les mesures nécessaires seront prises pour encourager et stimuler l'immigration sur une grande échelle des Juifs en Palestine et d'établir le plus rapidement possible des immigrants juifs sur le territoire par une colonisation plus dense et une culture intensive du sol".

En 1922, avant que le mandat sur la Palestine ait été approuvé par la Société des Nations, le premier Livre Blanc sur la Palestine, appelé Livre Blanc Churchill, (Command Paper No. 1700) a été publié. Il contient la correspondance entre le Gouvernement de Sa Majesté, la délégation arabe et l'Organisation sioniste et un exposé sur la politique du gouvernement en Palestine. Dans une lettre à la délégation arabe, datée du 1er mars 1922, il est dit: "En fait, le Gouvernement de Sa Majesté est lié par une promesse (La déclaration Balfour) antérieure au Covenant de la Société des Nations et il ne peut pas permettre que s'établisse dans un pays dont il a accepté la charge et la responsabilité devant les principales puissances alliées, une situation de droit qui le mettrait dans l'impossibilité de tenir la promesse solennelle qu'il a faite par lui-même et ses alliés".

La déclaration souligne qu'un foyer national juif en Palestine ne signifie pas "l'imposition de la nationalité juive à tous les habitants de la Palestine, mais le développement de la communauté existante avec l'aide de Juifs d'autres parties du monde.....afin que cette communauté ait toute possibilité de se développer librement et que le peuple juif ait les moyens d'exercer ses capacités, il est nécessaire qu'il sache qu'il est en Palestine en vertu d'un droit et non d'une tolérance. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que l'existence d'un foyer national juif en Palestine jouisse d'une garantie internationale et qu'il soit formellement reconnu qu'elle repose sur une tradition historique de longue date....." La Commission royale a déclaré après avoir examiné ce texte:

"Cette définition du foyer national a quelquefois été considérée comme

/excluant

excluant la création d'un Etat juif. Mais bien que le texte eût été manifestement rédigé dans le but de concilier dans la mesure du possible l'hostilité des Arabes envers le foyer national, rien dans cette définition n'interdit la création définitive d'un Etat juif et M. Churchill lui-même nous a dit clairement que cette interdiction n'avait jamais été dans les intentions des auteurs".

Le 24 juillet 1922, le mandat sur la Palestine a été confirmé par le Conseil de la Société des Nations. Le mandat comprend la déclaration Balfour qu'il complète d'une façon significative. Après avoir cité dans un préambule le texte de la déclaration, il ajoute: "Le présent mandat reconnaît les liens historiques qui unissent le peuple juif à la Palestine et leurs droits à reconstituer - et non à constituer - leur foyer national dans ce pays."

Dans ses commentaires sur le Mandat, la Commission Royale fait l'observation suivante:

".....Indubitablement le but essentiel du mandat tel qu'il est défini dans le préambule et dans les articles est de favoriser la création d'un foyer national juif."

En 1936, les Arabes provoquèrent des troubles graves, qui reçurent ultérieurement l'aide des puissances de l'Axe. Une Commission fut alors envoyée pour "déterminer la cause principale des désordres, enquêter sur la manière dont le mandat était appliqué et s'assurer si les Arabes et les Juifs avaient des griefs légitimes contre "la manière dont le mandat était appliqué".

La Commission a constaté que "bien que les Arabes aient bénéficié du développement du pays, dû à l'immigration juive, ce bénéfice n'a eu aucun effet de conciliation; au contraire, l'amélioration de la situation économique en Palestine a eu pour conséquence d'aggraver la situation politique."

Rapport de la Commission Royale sur la Palestine, Chapitre 19, par. 2. La Commission a estimé que "les obligations que la Grande Bretagne a contractées envers les Arabes et les Juifs il y a environ vingt ans, n'ont perdu ni de leur valeur morale ni de leur valeur juridique à la suite des événements, mais /l'inconvénient

l'inconvénient est que ces obligations se sont avérées inconciliables. Le mandat ne peut fonctionner....." La Commission en est donc venue à cette conclusion que la seule solution réside dans le partage du pays en deux Etats, un Etat juif et un Etat arabe.

Les principaux avantages du partage pour les Arabes sont, d'après la Commission Royale: (1) qu'ils obtiendront leur indépendance nationale; (2) qu'ils seront définitivement libérés de la crainte d'être ce qu'ils appellent "submergés" par les Juifs. Pour les Juifs, le partage présente du point de vue de la Commission les avantages suivants: (1) il libère le Foyer national de la crainte d'être soumis à l'avenir à la domination des Arabes; (2) il permet aux Juifs d'appeler le foyer national, leur foyer dans toute l'acceptation du mot car il en fait un Etat juif. "Les citoyens de cet Etat pourront admettre autant de Juifs qu'ils croiront pouvoir en absorber. Ils atteindront ainsi l'objectif principal du sionisme: une nation juive installée en Palestine donnant à ses nationaux les mêmes statuts dans le monde que les autres nations donnent aux leurs."

Le Congrès sioniste réuni après la publication du rapport de la Commission, a examiné les propositions qui avaient été approuvées par le Gouvernement de Sa Majesté. Une forte minorité s'est montrée en faveur du rejet du principe du plan comme incompatible avec les obligations du peuple juif, ses droits historiques et ses intérêts vitaux. La majorité s'est opposée aux propositions concrètes de la Commission pour deux raisons principales: que le Negev, région inhabitée et inculte de la Palestine méridionale était exclu de même que Jérusalem. Tous admettaient que les Lieux Saints doivent bénéficier d'une garantie internationale et qu'un régime spécial est nécessaire à la vieille ville de Jérusalem. Mais de graves objections s'opposaient à ce que la Jérusalem juive soit exclue de l'Etat juif. La majorité décida alors de charger le Comité exécutif de négocier avec le Gouvernement et si ces négociations aboutissaient à un plan satisfaisant pour l'Etat juif, de soumettre ce

plan pour décision à un congrès à élire. Je tiens à ajouter que l'année dernière, lors de la discussion du plan dit plan Morrison, le comité exécutif de l'Agence juive a décidé qu'il ne pouvait accepter ce plan comme base de discussion mais qu'il était prêt à examiner toute offre d'un Etat juif viable sur un territoire suffisant de la Palestine. Cette même attitude a été maintenue l'hiver dernier après le dernier congrès au cours de nos discussions à Londres avec le gouvernement.

Entre temps, le Gouvernement de M. Chamberlain changea d'idée et envoya une autre Commission qui rédigea un rapport opposé au partage. Un an plus tard, en mai 1939, une politique entièrement nouvelle fut adoptée qui supprimait pratiquement la déclaration Balfour et le mandat. La politique du Livre Blanc peut être brièvement résumée en ces trois points principaux:

1) Les Juifs resteront une minorité permanente n'excédant pas un tiers de la population.

Après l'admission de soixante-quinze mille nouveaux immigrants au cours des cinq années suivantes, "aucune autre immigration juive ne sera autorisée à moins que les Arabes de Palestine ne soient disposés à y consentir.

2) Les Juifs ne seront pas autorisés à acquérir des terres et à s'établir sauf sur un territoire très limité de la Palestine.

3) Au cours des dix ans suivants, il sera né un Etat palestinien dont les relations avec le Royaume-Uni seront déterminées par un traité qui garantira d'une manière satisfaisante pour l'avenir les intérêts commerciaux et stratégiques des deux pays.

En février 1940, en application de la nouvelle politique, une nouvelle ordonnance sur les terrains fut promulguée créant trois zones en Palestine: la zone A comprenant 6.415 milles carrés soit 63,1% de la superficie totale de la Palestine occidentale où il est interdit aux Juifs d'acquérir des terrains, de l'eau, des bâtiments, des arbres ou tout intérêt ou droit sur des terrains, des eaux, des bâtiments ou des arbres par voie d'achat, bail, hypothèque, servitude ou tout autre acte de disposition. La zone B comprenant environ

/3.225 milles

3.225 milles carrés soit 31,8% du total est la zone restreinte: une autorisation spéciale écrite du Haut Commissaire, qu'il peut à sa discrétion accorder ou refuser, est nécessaire lorsqu'un Juif désire acquérir des terrains, des bâtiments, des arbres, etc., d'un Arabe. La troisième zone où les Juifs peuvent acheter librement de la terre, ne représente que 5% du territoire de la Palestine.

Lorsque le contingent de 75.000 immigrants prévu au Livre Blanc eut été épuisé à la fin de la guerre, le Gouvernement actuel fixa pour des raisons politiques un maximum de 1.500 par mois en s'en tenant aux termes du Livre Blanc de 1939, d'après lesquels la population juive ne doit pas excéder un tiers environ du total.

Dans le memorandum qui vous a été présenté par le Gouvernement de la Palestine sur "l'administration de la Palestine en vertu du mandat", il vous est exposé que les deux mesures prises en vertu du Livre Blanc: l'interdiction aux Juifs de s'établir sur la terre et la limitation arbitraire de l'immigration, ont été ressenties amèrement par les Juifs qui ont fait valoir qu'elles étaient contraires aux obligations qui incombent au Gouvernement de Sa Majesté en vertu du mandat. C'est là une de ces vérités dont le document abonde. Il est tout à fait exact que le peuple juif, ainsi que l'a déclaré l'Agence juive le 17 mai 1939, jour de la publication du Livre Blanc, "considère cette rupture de promesse comme une abdication devant le terrorisme arabe. Elle livre les amis de la Grande Bretagne à ceux qui la combattent. Elle ne peut qu'élargir l'abîme entre les Juifs et les Arabes et saper tout espoir de paix en Palestine. Le peuple juif n'acceptera jamais cette politique. Le nouveau régime annoncé dans le Livre Blanc sera dépourvu de toute base morale et sera contraire au droit international. Un semblable régime ne peut être établi et maintenu que par la force". Mais il n'est pas tout à fait exact, ainsi que semble l'indiquer le memorandum que seuls les Juifs affirment que le Livre Blanc viole le mandat.

/ La Commission

La Commission permanente des mandats de la Société des Nations, seule institution internationale à laquelle la puissance mandataire ait demandé d'examiner les propositions du Livre Blanc, a déclaré à l'unanimité que "la politique exposée dans le Livre Blanc n'était pas conforme à l'interprétation que, d'accord avec la puissance mandataire et le conseil de la Société des Nations, la Commission a toujours donné au mandat sur la Palestine." La majorité de la Commission, le président, M. Orts (Belgique), le vice-président, Prof. Rappart (Suisse), le baron Van Asbecq (Hollande) et Mlle Dannevig (Norvège) ont déclaré que les termes mêmes du mandat et les intentions fondamentales de ses auteurs excluent toute possibilité de conclure que la politique du Livre Blanc puisse être conforme à ce mandat.

Mais ce n'est pas seulement la Commission permanente des mandats qui a condamné le Livre Blanc. Au cours d'un débat à la Chambre des Communes en mai 1939, M. Herbert Morrison, actuellement Lord président du Conseil du gouvernement travailliste, a déclaré sans embages au nom du parti travailliste: "Nous considérons le Livre Blanc et sa politique comme une rupture cynique des promesses faites aux Juifs et au monde, y compris l'Amérique." M. Clement Attlee, actuellement premier ministre, a déclaré: "La mesure prise par le gouvernement, "celui de M. Chamberlain - " en s'érigeant juge de sa propre cause, en prenant des mesures contraires à la décision de la Commission permanente des mandats et en ne tenant aucun compte de l'avis du conseil de la Société des Nations provoquera chez beaucoup l'impression qu'au lieu de remplir les obligations que lui impose le mandat, le Gouvernement fait fi de la politique de la Société des Nations et du droit international.

Le parti travailliste a, au cours de sa conférence annuelle à South Port, en 1939, adopté une résolution analogue. M. Winston Churchill n'a pas été moins catégorique dans ses critiques du Livre Blanc. Il déclare "je regrette beaucoup que les propositions du Gouvernement violent les promesses de la déclaration Balfour confirmées par les gouvernements successifs et les conditions auxquelles nous avons obtenu le mandat". A qui les promesses de la

/déclaration

déclaration Balfour ont-elles été faites? Elles n'ont pas été faites aux Juifs de Palestine; elles n'ont pas été faites à ceux qui vivaient en Palestine. Elles ont été faites à tous les Juifs du monde et en particulier aux associations sionistes.

L'archevêque de Canterbury a, à la Chambre des Lords, fait observer que le Livre Blanc impose un statut minoritaire aux Juifs de la Palestine. "Ils" - les Juifs - dit-il, "retrouveront dans leur foyer national ce statut minoritaire qui a été le leur au cours des siècles dans toutes les parties du monde.....Quel que soit le sens qu'ait pu avoir le foyer national.....il n'a certainement jamais pu avoir celui-là."

Lorsque le règlement de 1940 relatif aux terrains fut discuté à la Chambre des Communes, l'actuel Secrétaire d'Etat à l'Aéronautique du Gouvernement Travailleiste, M. Philippe Noël Baker, présenta au nom du Parti Travailleiste, la proposition suivante:

"La Chambre regrette qu'en dépit de l'avis exprès de la Commission permanente des mandats, la politique du Livre Blanc sur la Palestine soit incompatible avec les conditions du mandat et que, sans l'approbation du Conseil de la Société des Nations, le Gouvernement de sa Majesté ait permis la promulgation de règlements contrôlant le transfert des terres, ce qui constitue une discrimination injuste à l'encontre d'une partie de la population de la Palestine."

Dans son discours, M. Noël Baker s'exprimait en ces termes: "Il y a un an, la délégation arabe a déclaré à la Conférence de Londres qu'il y avait en Palestine 19 millions de dunums de terrain que les Arabes ne pouvaient pas cultiver. Les Juifs ont déjà commencé à montrer qu'ils peuvent le faire. Ils vont devoir s'arrêter parce qu'il s'agit de la zone interdite." Et il donnait des raisons économiques, politiques et morales qui s'opposent aux discriminations raciales.

Sept ans ont passé; Hitler a été abattu et les lois de Nuremberg ont été abolies dans toute l'Europe. La Palestine est actuellement le seul pays du monde civilisé où les discriminations raciales existent encore légalement. Même s'il n'existait pas de Foyer national, nous ne pourrions pas admettre une telle discrimination. Nous ne pourrions pas admettre d'être privés du droit élémentaire de tout citoyen, du droit de nous déplacer librement et de nous établir librement dans le pays où nous vivons. Nous  
/ne pouvons

ne pouvons pas consentir à être privés de l'égalité devant la loi. Mais de plus c'est notre foyer national. 80 générations ont vécu et sont mortes en mettant leur espoir en Sion. Un grand peuple et le monde civilisé tout entier ont reconnu notre droit de reconstituer notre foyer national en Palestine. Et maintenant, ce même Gouvernement, qui a été chargé de la tâche sacrée de favoriser le foyer national juif, nous a parqués dans un ghetto territorial et condamnés à vivre comme en Russie tzariste, dans des régions déterminées. Au cours de notre longue histoire, nous avons souffert bien des persécutions, mais être enfermés dans un ghetto dans notre propre pays et tenus à l'écart de notre sol ancestral, qui reste désert et inculte, c'est là un traitement cruel que nous n'avions pas encore subi. Est-il concevable que les Nations Unies permettent que ces lois raciales subsistent en Terre Sainte, ne serait-ce qu'un seul jour après que la question leur a été soumise? La Commission Anglo-Américaine présidée par deux magistrats, un Anglais et un Américain, a demandé à l'unanimité l'abrogation du règlement de 1940 relatif au transfert des terres. Cette décision a été publiée le 20 avril 1946. Cette loi raciale existe toujours.

La loi raciale n'est pas seulement une violation flagrante des obligations internationales imposées par le mandat. Elle compromet gravement le sort des Juifs du monde entier. Si La Puissance Mandataire peut promulguer des lois d'un caractère discriminatoire contre les Juifs dans leur propre pays, pourquoi les autres gouvernements, qui ne sont pas tenus par des obligations internationales, ne se permettraient-ils pas de promulguer partout des lois semblables contre les Juifs? Le boycottage racial, que la Ligue arabe a proclamé contre les produits juifs, n'est pas entièrement sans rapport avec la loi foncière raciale promulguée par la Puissance mandataire.

/Et même

Et même avant la création d'un Etat arabe en Palestine, le Haut Comité arabe et la Ligue arabe ont demandé que, non seulement les restrictions raciales actuelles restent en vigueur dans le nouvel Etat palestinien mais encore que la Constitution stipule que cette discrimination ne pourrait pas être supprimée même par la majorité au Parlement mais seulement par la majorité des membres arabes de l'Assemblée législative. Voilà l'éducation civique donnée aux habitants non-juifs de la Palestine et au peuple arabe dans les pays voisins par la Puissance mandataire.

Je parlerai maintenant de la seconde restriction - celle de l'immigration. Lorsque le Livre Blanc fut publié en 1939, M. Churchill déclara que c'était un coup mortel porté au peuple juif. Je regrette de le dire: il n'a pas exagéré. Le Livre Blanc en fermant les portes de la Palestine aux Juifs à l'heure du plus grand péril, est responsable de la mort de dizaines de milliers, peut-être de centaines de milliers de Juifs qui auraient pu être sauvés de la chambre à gaz, si la Palestine leur avait été ouverte. Peu de temps avant la guerre, nous avons demandé au Secrétaire d'Etat aux Colonies l'autorisation de faire venir vingt-mille enfants juifs de Pologne et dix-mille jeunes gens des pays balkaniques. Cette autorisation nous a été refusée et ces vingt-mille enfants juifs et ces dix-mille jeunes gens ont été massacrés. A certains moments les Juifs auraient encore pu s'échapper des territoires occupés par les nazis, mais les portes de leur foyer national étaient fermées par la puissance mandataire et ils ont été envoyés à la mort à Dachau et à Treblinka. Je ne sais si vous vous souvenez du cas du "Struma". C'était un petit navire qui avait quitté la Roumanie fin décembre 1941, avec 769 réfugiés juifs. La Roumanie était alors sous l'occupation nazie. La situation des Juifs y était épouvantable comme dans les autres pays occupés par les nazis. Les Juifs, jeunes ou vieux, femmes et enfants, étaient entassés dans des trains de marchandises et envoyés à des destinations inconnues, ce qui signifiait la mort dans les chambres à gaz, quelque part en Pologne. En de nombreuses occasions ils étaient rassemblés dans les rues et mitraillés sur place. Dans la seule ville de Jassy, huit mille Juifs ont été rassemblés sur la place et marché et froidement mitraillés. Tous ceux qui le pouvaient, cherchaient à

/s'échapper

s'échapper par la mer. Le Struma était un bateau destiné au transport du bétail, qui avait été construit à l'origine pour naviguer sur le Danube. Les 769 réfugiés, qui avaient réussi à l'atteindre, ne se souciaient guère des inconvénients d'un voyage sur mer; atteindre ou non la Palestine signifiait pour eux la vie ou la mort. Le voyage du port d'embarquement en Roumanie, à Istanbul, prit quatre jours. Les passagers ne furent pas autorisés à débarquer en Turquie, car ils n'avaient pas de visa, ni pour la Turquie, ni pour une autre destination. Tous les efforts de l'Agence juive pour obtenir du Gouvernement l'autorisation de les laisser en Palestine, échouèrent. L'Agence juive ne fut même pas autorisée à distribuer les permis d'immigration dont elle disposait à ces malheureux, sous le prétexte qu'ils étaient sujets ennemis. Cette situation lamentable se prolongea encore plus de deux mois. Le 18 février le Gouvernement permit aux enfants de moins de 11 ans de débarquer, mais il était déjà trop tard. Le bateau avait dû quitter Istanbul. Le 24 février le Struma sombra avec 764 passagers. Les réfugiés du Struma ne sont pas les seules victimes directes du Livre Blanc, et tous les réfugiés ne sont pas morts noyés. Certains ont été tués par les forces de sa Majesté. Quelques-uns l'ont été la veille de la guerre, le 1er septembre 1939, alors que le bateau "Tiger Hill" atteignait le rivage de Tel-Aviv et qu'on ouvrit le feu sur lui. Plus récemment, en mai 1947, trois réfugiés ont été tués sur le navire "Theodore Herzl" qui avait été intercepté par les forces navales de Sa Majesté.

Au cours d'un débat à la Chambre des Lords, le 23 avril dernier, un noble Lord, Lord Altrincham (précédemment Sir Edward Cripp) qui avait représenté la Grande Bretagne au Moyen-Orient pendant la guerre, exprima son horreur et son écoeurément de l'immigration illégale en Palestine. Il qualifia ainsi les efforts désespérés des réfugiés des camps d'Europe pour atteindre leur patrie: "un trafic exercé dans des conditions qui le font vraiment ressembler à l'ancienne traite des esclaves à travers l'Atlantique". Il reconnaissait que:

/"la cargaison

"la cargaison humaine part portée par l'espoir, mais cet espoir sombre dans la déception la plus terrible". Il qualifia cette immigration clandestine en Palestine "d'inhumaine, de répugnante et de honteuse".

Je me trouvais à Londres aux heures de la guerre les plus noires pour l'Angleterre, alors que la France s'était effondrée et que la Belgique avait capitulé, que l'Angleterre faisait seule face à l'ennemi et que les débris de l'armée britannique restés sur le continent luttèrent désespérément pour rentrer par Dunkerque. Ils ne s'attendaient pas au luxe du "Queen Mary" ou du "Queen Elizabeth" et ils ne s'inquiétaient guère de savoir si les petits bateaux sales et délabrés, qui avaient été assemblés de tous les coins de l'Angleterre pour sauver ces vaillants rescapés, tiendraient la mer. Le peuple britannique tout entier, était, à juste titre, fier de Dunkerque. C'était un grand désastre militaire transformé en un grand triomphe moral plus grand encore. Nous avons subi en Europe un désastre plus grand que celui de l'armée britannique. Ce ne sont pas quelques milliers ou quelques dizaines de milliers de Juifs qui sont morts, mais des millions, en tout six millions. Se rend-on compte de ce que cela signifie? de ce que cela signifie pour nous? Se rend-on compte -- un million de bébés juifs brûlés dans les chambres à gaz. Un tiers de notre peuple, presque la totalité de la population de la Suède, assassiné.

Tous les Juifs d'Europe n'ont pas été exterminés: sur les 9.270.000 Juifs qui, en 1939, vivaient en Europe continentale, environ 3 millions ont survécu (y compris les Juifs de l'URSS); en Pologne, 150,000 sur 3.250.000, en Roumanie, 300,000 sur 850,000, en Tchécoslovaquie 33.000 sur 360.000, etc... Des centaines de milliers de ces survivants sont encore dans des camps, dans cette même Allemagne, entourés des meurtriers de leur peuple, entourés de la même haine que sous Hitler. Au cours d'une enquête sur l'opinion publique, récemment effectuées par les autorités militaires américaines dans la zone américaine d'Allemagne, 60% des Allemands interrogés ont approuvé les

/massacres des

massacres des Juifs par Hitler, 14% ont condamné les meurtriers, 26% ont été "neutres". Les Juifs ne veulent pas rester où ils sont. Ils veulent retrouver leur dignité humaine, leur patrie; ils veulent être réunis avec les leurs en Palestine après avoir perdu leurs proches les plus chers. Pour eux, les pays où ils sont nés sont le cimetière de leur peuple. Ils ne veulent ni ne peuvent y retourner. Ils veulent retourner à leur foyer national et ils se servent de bateaux comme ceux de Dunkerque. Et ici, ainsi que le noble Lord le disait à la Chambre des Lords, leur espoir s'évanouit devant la plus terrible des désillusions, car sur les mers qui conduisent à leur pays, ils sont pourchassés par les forces maritimes de la puissance mandataire et envoyés dans des camps de concentration, cette fois-ci à Chypre. Et M. MacNeil, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, déclarait à la Chambre des Communes le 5 mai, que des mesures énergiques, étendues et multiples, avaient été prises contre l'immigration des Juifs en Palestine, interdite par le Livre Blanc. Ce qui signifie qu'une pression économique, militaire et diplomatique est exercée par le Gouvernement britannique sur les gouvernements des autres pays d'Europe et d'Amérique afin de bloquer les victimes juives des nazis en Europe, leur fermer toutes les frontières, les maintenir de force où ils sont, et ainsi assurer le respect du Livre Blanc. Même le mécanisme des Nations Unies est utilisé à ces fins inhumaines.

Le Vicomte Samuel dépeignait l'état d'esprit de tout le peuple juif lorsque, faisant allusion à l'immigration dite illégale, il répondit à Lord Altrincham à la Chambre des Communes: "Lorsque le noble Lord dénonça avec une belle véhémence les conditions horribles dans lesquelles les émigrants arrivent et déclare que nous devons abroger cette loi", le Gouvernement des Etats-Unis et les autres Gouvernements sont tentés de demander: "Comment pouvez-vous refuser de laisser entrer ces Juifs et arrêter l'immigration, au mépris de l'esprit même du mandat que vous êtes chargés d'appliquer." Il poursuivait: "Le Gouvernement déclare nous avons promulgué une ordonnance qui

a force de loi". L'Organisation sioniste répond: "La loi que vous avez adoptée est elle-même contraire à la loi, à la loi internationale approuvée par la Société des Nations."

Lorsque la guerre prit fin, cette guerre à laquelle prirent part dans les armées alliées un million de soldats juifs, dont trente mille volontaires dans les unités juives de notre pays, lorsque nous apprîmes l'étendue de l'effroyable désastre qui s'était abattu sur le peuple juif, nous fîmes une demande pour que les cent mille premiers réfugiés fussent admis en Palestine. Il y avait à ce moment là en Palestine une forte pénurie de main-d'oeuvre. Mais il fut bientôt évident que la paix n'était pas venue pour les Juifs et que Hitler n'avait pas été battu, du moins en ce qui concerne les Juifs. Il a peut-être été tué par les armées alliées, mais sa vénimeuse doctrine anti-sémite subsiste. Les peuples d'Europe ont été libérés, mais non les Juifs européens. Les personnes déplacées de tous les pays ont pu retourner chez elles, où elles ont trouvé un gouvernement national pour prendre soin d'elles. Mais le foyer des Juifs déplacés était fermé et des forces militaires considérables étaient mobilisées pour en garder les portes. Et comme toute la puissance des forces navales britanniques ne suffisait pas, la Grande-Bretagne mit tout en oeuvre, ses moyens économiques, politiques et diplomatiques, pour exercer une pression énergique, considérable et variée en Europe et en Amérique pour que les Juifs restent où ils sont.

Même la recommandation unanime de la Commission d'enquête anglo-américaine, demandant l'admission immédiate de cent mille réfugiés, a été rejetée. De même, la déclaration des experts anglo-américains, selon laquelle notre pays pourrait absorber cent mille réfugiés en un an, n'a eu aucun résultat.

La politique du Livre Blanc a prévalu sur toutes les considérations humanitaires, sur tous les besoins économiques du pays; sur toutes les obligations, sur toutes les exigences du mandat. Une telle politique ne pouvait être appliquée que par la force. Le Gouvernement a adopté un système d'oppression qui transforme la Palestine en un Etat policier. Toutes les libertés  
/ civiles

civiles reconnues par la loi anglaise ont, non seulement été restreintes, mais, a bien des points de vue pratiques, abolies. Des ordres peuvent être donnés pour l'arrestation de toute personne pour n'importe quelle durée ou "tant qu'il plaise au Haut Commissaire", sans jugement. Des milliers de personnes furent ainsi détenues et beaucoup le sont encore depuis des années. Même les personnes reconnues coupables par les tribunaux sont détenues après avoir purgé leur peine.

Les droits illimités d'arrestation, de perquisition, de confiscation des biens meubles et immeubles, de détention et de déportation, ont été renforcés par les larges attributions conférées aux tribunaux militaires, qui leur permettent d'infliger la peine de mort pour l'usage et même le simple port d'armes à feu, explosifs etc. Cette peine peut même être infligée à tous les membres d'un groupe, si le délit est commis par un seul des membres. Les perquisitions dans des colonies agricoles, sous le prétexte de rechercher des armes, ou des personnes se livrant à un entraînement militaire défensif, ou des immigrants "illégaux", sont devenues de plus en plus nombreuses depuis 1943. Les colons qui ont cherché à opposer une résistance passive y ont laissé leur vie à plus d'une occasion. Le 29 juin 1946, de puissantes forces armées ont occupé 25 colonies et les locaux des institutions nationales juives dans les villes. Les chefs juifs<sup>élus</sup> ont été arrêtés et détenus pendant 4 mois et demi sans jugement. A Tel-Aviv, du 29 juillet au 2 août 1946, une perquisition sans précédent de maison à maison a mobilisé plus de vingt mille hommes. L'imposition de la loi martiale en mars 1947 a privé 240,000 Juifs de tous les moyens normaux d'une existence sociale pendant deux semaines.

Outre ces phases aiguës de l'activité militaire, le régime régulier de la Palestine est depuis des années un régime de censure, de couvre-feu à domicile et de couvre-feu sur les routes, de perquisitions policières et militaires, de patrouilles et vérification d'identité, accompagnée de coups de feu sur les personnes qui enfreignent le couvre-feu et sur celles qui refusent de répondre aux sommations. Que ce soit voulu ou non, ce régime constitue en fait une punition collective répétée pour la communauté entière.

A côté des mesures officielles, depuis de nombreuses années, la police et l'armée se sont souvent livrées à des agressions spontanées sur la population civile, dans les prisons, dans les camps de détention, dans les rues.

Je serai le dernier à formuler des accusations en bloc. Loin de là, je tiens à signaler qu'en de nombreuses occasions soldats et marins britanniques ont accompli leur tâche pénible de perquisition, d'arrestation et d'expulsion des réfugiés avec dégoût et les larmes aux yeux, et ont cherché dans la mesure où leurs fonctions le leur permettaient, à venir en aide aux victimes de ce régime d'oppression. Il y a eu des cas où des soldats et des marins ont risqué leur vie pour sauver des réfugiés de la noyade et si l'on tient compte de l'esprit du régime et de l'absence de toute légalité dans le pays, il est surprenant que les agressions individuelles aient été si rares. Ce n'est pas le soldat ou le policier qui est à blâmer, c'est le régime, la politique du Livre Blanc, la rupture de promesses, la violation du mandat, bref, ce que Churchill appelle "la guerre sordide contre les Juifs".

A ce point de l'exposé, le Président ordonne une brève suspension, sur la demande de M. Ben Gurion.

La séance reprend à 11 heures 15.

Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en mai dernier, le représentant britannique, Sir Alexander CADOGAN, admit franchement l'échec de la Puissance Mandataire en Palestine. Le Gouvernement de la Palestine a, pour expliquer cet échec, publié récemment un mémorandum sur l'administration de la Palestine en application du mandat. Ce mémorandum cherche à réaliser l'impossible: justifier le Livre Blanc de 1939, montrer que la politique qu'il inspire est depuis le début conforme à la Déclaration Balfour et au mandat. Il ne m'est pas nécessaire de réfuter une pareille assertion. De nouveau, au lieu de nous dire ce que l'administration a fait pour appliquer le mandat, le mémorandum nous dit pourquoi l'administration ne l'aime pas. C'est à ce point de vue un document révélateur. Pour la première fois, l'administration avoue, dans un document officiel, son hostilité au mandat. Je dois, pour respecter la vérité, avouer que ce "mea culpa" est plutôt excessif. Le mémorandum couvre, non seulement la période du Livre Blanc depuis 1939, mais toute la période du mandat depuis 1922. Il n'est pas exact de dire que toute l'administration a, de tout temps, été hostile au mandat, comme les auteurs du mémorandum semblent l'affirmer. Il y a eu, dans l'administration, des gens qui se sont efforcés de remplir leur tâche fidèlement sans arrière-pensée personnelle. Je pourrais citer plusieurs noms, mais je me contenterai de celui du Field-Marshal Lord Plumer, Haut-Commissaire en 1926-1927 qui, pour autant que je sache, n'était ni partisan des Juifs, ni partisan des Arabes, mais simplement partisan d'accomplir sa tâche et il l'a accomplie honnêtement et simplement comme un soldat loyal, sans crainte ni favoritisme. Lorsque le chômage sévissait parmi les Arabes, il cherchait à procurer du travail aux Arabes. Lorsque c'étaient les Juifs qui souffraient du chômage, il cherchait à faire de même à l'égard des Juifs. Il y a eu des gens comme lui avant et après, je pourrais même en nommer qui appartiennent à l'administration actuelle, si je ne craignais de les gêner.

Mais il est exact que dans l'ensemble ce mémorandum reflète l'attitude générale de l'administration en Palestine, et dans certains autres lieux du

Moyen-Orient et de Londres, qui était dès le début, hostile au mandat et au Foyer national juif et a tout fait pour y mettre obstacle jusqu'à ce qu'elle eût réussi à le remplacer par le Livre Blanc en 1939.

Une analyse complète et détaillée de ce memorandum sera publiée en temps voulu et présentée aux Nations Unies. Je me contenterai ici de quelques observations.

Prenons d'abord cette obligation dite double. Si nous affirmons que le but principal du mandat est la création d'un foyer national juif, nous admettons volontiers que ce n'est pas la seule obligation qui incombe à la Puissance mandataire.

Même si le mandat ne contenait une seule clause au sujet des populations non-juives de Palestine, il serait du devoir du Gouvernement, en tant que tel, de favoriser le bien-être et l'amélioration du niveau de vie de tous les habitants sans distinction, qu'il y ait mandat ou non.

Si des plaintes se sont élevées contre le Gouvernement, ce n'est pas parce qu'il a trop fait pour les populations, mais parce qu'il n'a presque rien fait pour le foyer national et qu'il a fait très peu pour les habitants du pays. A notre point de vue il est faux de considérer que le devoir du Gouvernement envers la population dans son ensemble soit incompatible à un titre quelconque avec son autre devoir, qu'il soit le principal ou non, de favoriser la création d'un foyer national. Même ce memorandum ne nie pas que l'effort juif "a profité à la population arabe aussi bien qu'à la population juive", que les progrès du pays dans son ensemble ont été aidés matériellement par l'expansion juive et que l'accroissement de la prospérité du pays qui a résulté du travail juif, a facilité le financement de mesures de progrès général.

Mais le memorandum insiste beaucoup sur la disparité entre les Juifs et les Arabes de Palestine; il y a, en fait, disparité, tant au point de vue de la mentalité que de la vie sociale et de l'opinion publique, que du dynamisme et à bien d'autres points de vue. Il existe également une disparité entre

/les peuples

les peuples vivant au XXe siècle et ceux vivant comme au XVe ou même pour certains comme au VIIe siècle. Mais en faisant ressortir la disparité, le memorandum ne montre qu'un côté de la question. Il s'en sert pour porter une accusation contre les Juifs et la donne comme prétexte pour restreindre leur progrès. A mon point de vue, si la disparité entre les Juifs et les Arabes est un défaut auquel devrait remédier l'administration, le Gouvernement devrait citer toutes les disparités entre les Juifs et les Arabes et chercher à remédier à toutes.

Je n'en mentionnerais que quelques-unes. Il y a disparité au point de vue numérique. Il y a 600.000 Juifs en Palestine contre environ 1.100.000 Arabes. Il n'existe pas de chiffres certains à cet égard. Il y a même une disparité plus grande. Les Arabes ont 95% de la terre, les Juifs seulement 6%; les Arabes ont 7 Etats, les Juifs aucun. Les Arabes possèdent de vastes territoires insuffisamment développés - l'Irak est à lui seul trois fois plus étendu que l'Angleterre et compte moins de quatre millions d'habitants, - les Juifs n'ont qu'un très modeste embryon de foyer national et même ce modeste début leur est contesté par l'administration de la Palestine. La disparité la plus frappante réside peut-être dans le fait que les Arabes n'ont à résoudre ni problème de patrie ni problème d'immigration, alors que l'absence de patrie est, pour les Juifs, depuis des siècles, la cause première de toutes leurs souffrances. Certaines de ces disparités ont été résumées par la Commission permanente des mandats de la Société des Nations en 1939, lorsqu'elle a dit: "Il y a lieu de se souvenir que les souffrances collectives des Arabes et des Juifs ne sont pas comparables, car de vastes territoires du Proche-Orient qui autrefois abritaient de nombreuses populations et étaient le siège d'une brillante civilisation, sont ouverts aux premiers, alors que le monde se ferme de plus en plus à l'établissement des derniers.

La déclaration la plus étonnante de ce memorandum est peut-être celle qui représente les Juifs comme un "groupe privilégié", en comparaison des Arabes qu'on nous montre bûcherons et puits d'eau. Il serait intéressant

/de connaître

de connaître quels sont les privilèges spéciaux accordés aux Juifs en Palestine. Est-ce le fait, que mentionnait la semaine dernière son Excellence le Haut-Commissaire, que les Juifs payent 70% des impôts, alors que les Arabes bénéficient approximativement de 70% des services. Mais là où cette déclaration s'avère réellement dangereuse, c'est dans la seconde partie de la phrase, où l'on nous refuse le privilège d'être des bûcherons et des puiseurs d'eau. Nous considérons cela comme un privilège réel et important. Il nous a été refusé dans de nombreux pays et au cours de nombreuses générations. Nous avons été forcés de vivre uniquement dans les villes, où nous étions confinés à un nombre limité d'occupations. Nous sommes devenus par la force des choses étrangers au travail de la terre et s'il est un idéal, à part celui de l'amour pour notre pays, qui anime les dizaines de milliers de jeunes Juifs qui viennent en Palestine, c'est celui de devenir bûcherons ou puiseurs d'eau, de faire toutes sortes de travaux physiques durs de leurs propres mains, de vivre à la sueur de leur front. Ce qui distingue la communauté juive de Palestine des communautés juives de la Diaspora, c'est précisément ce changement fondamental dans notre structure économique, le fait qu'ici la grande majorité de notre peuple se livre à des travaux manuels durs dans les champs, dans les usines, en mer et sur les routes. Sur une communauté juive d'environ 600.000 personnes, il y a plus de 170.000 travailleurs organisés, hommes et femmes: ceux-ci représentent un travailleur organisé pour quatre personnes, y compris les vieillards et les enfants. C'est la fierté du Mouvement travailliste juif en Palestine d'avoir élevé la dignité des travailleurs dans un pays où le travail est méprisé.

C'est précisément sur cette question que j'ai eu mon premier conflit avec le Haut-Commissaire de ce pays. Je représentais alors, non l'Agence juive, mais la Confédération des travailleurs juifs. J'étais venu voir Sir John Chancellor, Haut-Commissaire de 1928 à 1931, pour lui demander que les travailleurs juifs participent aux travaux routiers pour le compte du Gouvernement. Sir John, qui venait de Rhodésie, chercha à me convaincre que le mieux serait d'appliquer en Palestine le système en usage en Afrique du Sud, c'est-à-dire

de laisser les travaux durs, simples, non spécialisés aux "indigènes", alors que les Juifs exerceraient les professions qualifiées et mieux payées. Il fu très surpris lorsque je lui dis que c'est précisément ce que nous ne voudrions à aucun prix accepter dans notre pays. Nous ne sommes pas venus en Palestine pour constituer une classe supérieure et laisser les bas travaux aux autres. Tout en désirant utiliser nos cerveaux, nous devons et nous voulons utiliser nos mains et faire toutes sortes de travaux nécessaires à l'entretien de la société.

Nous avons eu les mêmes discussions avec certains employeurs juifs, parmi lesquels le grand bienfaiteur de la colonisation juive en Palestine, le Baron Edmond Rothschild, qui avait entrepris d'assécher les marais et qui avait fait venir pour ces travaux de la main-d'oeuvre d'Egypte. Nous lui avons offert de faire le travail nous-mêmes et lorsqu'il a objecté que ce genre de travail était malsain, nous lui avons répondu que c'était une raison supplémentaire pour que nous le fassions nous-mêmes.

Je n'ai pas pu comprendre le mépris dont témoigne le mémorandum pour les bûcherons et les piseurs d'eau. A notre avis il n'est pas de travail plus précieux ou plus important dans ce pays ou dans des pays semblables que de puiser de l'eau. Vous avez peut-être vu des travaux de ce genre dans le Negev. Il est regrettable que nous ne puissions pas faire grand'chose comme bûcherons, car les nombreux envahisseurs et conquérants des 18 derniers siècles ont détruit les forêts du pays. Mais nous nous faisons une joie d'extraire les pierres et les rochers qui y abondent encore. Rien ne nous serait plus désagréable que de chercher à nous priver, comme le fait le Gouvernement, du droit d'être carriers et puisatiers. Nous estimons que notre patrie ne peut être ni achetée, ni conquise, elle doit être créée et créée par de durs travaux.

Une autre plainte exprimée dans le memorandum est que le but même du foyer national l'empêche d'avoir un caractère autre que juif et empêche la culture de la communauté juive de s'assimiler à celle de la population arabe. Nous plaidons coupables. Nous sommes Juifs et nous sommes déterminés à le rester.

/Nous refusons

Nous refusons de nous assimiler, même aux peuples européens hautement civilisés. Des Juifs d'Allemagne, parlant allemand mieux qu'Hitler, n'ont pas été sauvés par leur assimilation. Nous serons aussi Juifs qu'un Anglais est Anglais. Nous n'avons pas besoin de justification. Nous développons notre propre civilisation, notre langue hébraïque. Nous organiserons notre vie, notre science et nos besoins, nos croyances et nos idées, mais cela ne nous empêchera pas, bien au contraire, de considérer l'Arabe comme un compagnon, un voisin, dont le sort est lié au nôtre et dont le progrès est aussi vital pour nous qu'il l'est pour lui. Ce sera peut-être un peu plus long pour lui en raison d'une disparité séculaire de niveau de vie et autres différences et nous ferons tout ce que nous pourrons pour l'aider à atteindre le même niveau économique, social et culturel que nous. Malheureusement ce n'est pas nous qui gouvernons ce pays et on nous rend responsables, alors que nous n'avons aucun pouvoir. Nous ne pouvons aider au progrès des Arabes que par notre exemple et par nos efforts en tant que particuliers et c'est ce que nous faisons. Mais rien n'est plus loin de notre idée que celle de l'assimilation. Nous repoussons cette affirmation qu'un Juif conscient qui aime sa croyance et sa langue, ne peut collaborer avec un Arabe conscient, aimant ses croyances et sa langue. Même si nous différons sur les questions politiques, il n'y a pas de raison pour que nous ne collaborions pas dans la vie quotidienne. Il y a collaboration entre les travailleurs juifs et arabes, entre les paysans juifs et arabes partout où l'occasion s'en présente.

Le paragraphe 8 du memorandum nous apprend que les émeutes de 1920, 1921 et 1929 ont témoigné d'un sentiment racial et que des Juifs ont été assassinés comme tels au cours de la rébellion de 1936-1939. Dans les pays fréquemment donnés en exemple par les Arabes en matière de relations judéo-arabes, des mouvements se sont produits contre les Juifs, en Irak en 1941, en Egypte et en Tripoli en 1945. Je ne suis pas chargé de défendre les Arabes et je n'excuserai certainement pas les émeutes arabes contre les Juifs. Mais il y a

/dans cette

dans cette déclaration deux omissions pleines d'enseignement: l'une a trait à la carence de l'administration. Lisez plutôt les déclarations de la Commission Royale en 1937: "La première de toutes les conditions nécessaires au bien-être d'un pays est la sécurité publique..." Il est évident aujourd'hui que cette tâche élémentaire d'assurer la sécurité publique n'a pas été remplie. S'il est un grief que les Juifs ont le droit incontesté d'exprimer c'est bien l'absence de sécurité. Leurs doléances dans ce domaine ont été dignes et mesurées."

Le second point est qu'il est injuste de rendre toute la population arabe de Palestine responsable de ces émeutes. Tous les Arabes n'y ont pas pris part; bien au contraire, un grand nombre de villageois, particulièrement ceux vivant près des colonies juives, ont rendu des services inappréciables à leurs voisins juifs en leur donnant des renseignements sur les bandes de terroristes arabes. Au cours de ces émeutes, particulièrement celles de 1936 - 1939, les terroristes arabes ont tué plus d'Arabes que de Juifs. Toutes les victimes arabes du terrorisme étaient des adversaires politiques de l'ex-Mufti.

Au paragraphe 11 du memorandum, il est une curieuse explication de la non-exécution, par le Gouvernement, de la politique relative aux terres, préconisée par le mandat. Deux articles du Mandat traitent de la terre: l'un est l'article 6, qui enjoint le Gouvernement de favoriser en collaboration avec l'Agence juive, l'établissement des Juifs sur la terre, y compris les vastes terrains appartenant à l'Etat et les terrains incultes non nécessaires aux besoins publics. L'autre est l'article 11 qui charge le Gouvernement d'introduire un système foncier correspondant aux besoins du pays, en tenant compte, entre autres choses, de l'utilité de favoriser la colonisation et la culture intensive de la terre. Au cours des 25 années du mandat ces deux articles ont été complètement négligés. Maintenant pour la première fois le memorandum révèle la raison cachée du "retard" de la politique

/foncière

foncière du Gouvernement. Il serait dû, d'après le mémorandum, au fait que l'Agence juive a été spécialement citée en ce qui concerne l'établissement sur les terres, car cette mention provoque la méfiance des Arabes envers le développement agricole juif. Et cette méfiance a retardé l'application de la politique foncière du Gouvernement. Mais est-ce bien là la situation exacte? Ainsi que vous le savez, le mandat s'appliquait jusqu'à une date récente, à la fois à la Palestine orientale et à la Palestine occidentale. L'article 25 autorise "la puissance mandataire" à "retarder ou suspendre l'application des stipulations du présent mandat, qu'elle jugera inapplicables en raison des conditions locales existantes". Conformément à cet article, toutes dispositions relatives au foyer national et à l'Agence juive ont été rendues inapplicables à la Transjordanie en 1922. En outre, l'immigration et la colonisation juives ont été entièrement interdites dans cette partie de la Palestine. Mais l'article 11 est resté en vigueur en Transjordanie et l'on est en droit de se demander ce qu'a fait le Gouvernement pour appliquer sa politique foncière dans cette partie du territoire sous mandat, dans lequel l'excuse bizarre de l'Agence juive n'existe pas. Comment se fait-il que la Transjordanie soit encore moins développée que la Palestine occidentale? Pourquoi la Transjordanie est-elle infiniment plus pauvre et complètement inexploitée? Pourquoi la population de la Transjordanie est-elle restée stationnaire depuis 25 ans et, maintenant que le pays est devenu un royaume indépendant, pourquoi ne peut-il que difficilement subvenir à ses besoins? Nous avons encore un autre voisin, l'Irak où ce bouc-émissaire si commode, appelé le foyer national juif et l'Agence juive, n'existe pas. Depuis plus de 20 ans, il y a dans ce pays un Gouvernement national arabe et cependant le pays est moins développé que la Palestine occidentale: 95% de la population est illettrée. La mortalité infantile dépasse 50%. Les conditions

/ d'hygiène sont

d'hygiène sont à un niveau effroyablement bas et le travailleur irakien a un niveau de vie très inférieur à celui du travailleur arabe de Palestine. Le memorandum ne cherche pas à dissimuler le fait que les progrès des Arabes en Palestine ont beaucoup été aidés par la colonisation juive. Mais il a soin d'expliquer que les progrès des Arabes et des Juifs sont tous deux dus à l'administration. Une fois de plus il nous faut nous demander pourquoi ces résultats si favorables de l'administration n'apparaissent pas dans l'autre partie du territoire sous mandat, en Transjordanie? La partie orientale est presque restée dans l'état où elle était avant le mandat britannique. La partie occidentale a été entièrement transformée tant dans le chiffre de sa population que dans le niveau de son développement. La seule différence est que d'un côté du Jourdain il y a le foyer national et les Juifs et de l'autre côté ils sont absents. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que nous pensons que le pays n'a pas bénéficié du tout de l'administration mandataire. Elle a fait exécuter les travaux qu'aucune administration ne renierait, par exemple le port d'Haïfa et de nombreuses routes excellentes. Je pourrais en particulier parler de la diminution des lourdes taxes agricoles qui oppri- maient la population rurale au temps de la domination turque. Je pourrais mentionner les services sanitaires et pédagogiques du Gouvernement, bien qu'ils ne servent qu'aux Arabes. Mais tout ceci ne change rien au fait que le mandat sur la Palestine n'a pas été appliqué. Son but principal n'a pas été atteint et il y a même souvent été mis obstacle, même avant le Livre Blanc.

La puissance mandataire a échoué en Palestine, non parce que les Juifs et les Arabes ne collaboraient pas, mais parce qu'elle refusait de collaborer avec le mandat.

Le Livre Blanc, en détruisant le mandat, a fait disparaître la base morale et juridique du régime actuel en Palestine. C'est une loi arbitraire, basée uniquement sur la force. Elle est contraire au désir de toute la population du pays, elle cause des souffrances indicibles à notre peuple, elle menace notre existence nationale. Elle est incompatible avec les obligations internationales et la bonne foi.

La question qui maintenant se pose, la question principale, la question fondamentale est celle-ci : que devrait être le régime futur du pays ? Peu importe le nom qu'on lui donnera, qu'on l'appelle mandat, ou tutelle internationale ou Etat palestinien, Etat arabe ou Etat juif. La forme constitutionnelle importe également peu. Il existe des pays qui ont sur le papier de bonnes constitutions, mais en pratique de mauvais gouvernements et il existe l'inverse. La vie ne suit pas les constitutions théoriques.

Je vais vous donner un exemple d'une expression qui peut servir à plusieurs buts : celle d'"Etat bi-national". Je connais au moins deux projets d'Etat bi-national en Palestine et ils sont diamétralement opposés. L'un est basé sur la négation même du sionisme et du foyer national, alors que l'autre est un plan purement sioniste.

L'Etat bi-national antisioniste est le Livre Blanc de M. Malcolm MacDonald qui affirme que sa politique n'envisage ni un Etat juif ni un Etat arabe, mais un Etat bi-national. Bien que les Juifs ne représentent qu'un tiers de la population, l'Etat ne serait pas arabe; il serait partagé entre les deux peuples et partagé de telle sorte que les intérêts essentiels de

/chaque communauté...

chaque communauté seraient sauvegardés. Il promet même de protéger la situation spéciale du foyer national juif en Palestine. Ce serait un Etat bi-national qui interdirait l'immigration juive, condamnerait les Juifs à demeurer une minorité permanente et perpétuerait le caractère de sans-patrie du peuple juif.

Il existe une autre proposition d'Etat bi-national formulée par un groupe travailliste important de l'aile gauche du sionisme, le parti travailliste dit "Hashomer Hatzair". Il propose d'établir de deux à trois millions de Juifs en Palestine au cours des 25 années qui suivront. Durant cette période, la Palestine serait, d'après ce plan, placée sous une administration spéciale chargée de la mettre en valeur et dont l'objectif particulier serait :

- i) de favoriser l'établissement en Palestine d'au moins deux à trois millions de Juifs au cours des 20 ou 25 années suivantes en développant les ressources économiques du pays.
- ii) d'élever au cours de la même période le niveau de vie et d'éducation des Arabes de Palestine approximativement au niveau juif actuel.
- iii) de favoriser et d'encourager activement la collaboration judéo-arabe et d'encourager le développement progressif des institutions autonomes tant locales que nationales sur un plan bi-national, jusqu'à ce que soit atteint le stade d'indépendance complète dans le cadre d'une constitution bi-nationale.

Pour que ce but soit atteint, la Palestine serait placée sous l'autorité d'une commission permanente de contrôle des trois grandes puissances et cette commission serait chargée de constituer une administration capable de remplir les tâches ci-dessus mentionnées. Ce gouvernement constituerait un comité de mise en valeur auquel Juifs et Arabes participeraient en nombre égal.

/Lorsque...

Lorsque l'indépendance aurait été obtenue au bout de 20 ou 25 ans, la commission permanente de contrôle continuerait à exercer certaines attributions de contrôle général jusqu'à ce que les Nations Unies décident que la nouvelle constitution fonctionne d'une manière satisfaisante et que la Palestine est prête à adhérer aux Nations Unies.

Les Juifs et les Arabes seraient organisés en deux communautés nationales autonomes; lorsque la Palestine deviendrait indépendante, elle serait constituée par une fédération de ces deux communautés. Le Gouvernement central se composerait de quatre membres : deux Arabes et deux Juifs, élus par une assemblée nationale formée des deux conseils nationaux des communautés juive et arabe et du conseil d'Etat composé en nombre égal de Juifs et d'Arabes.

Il vous est facile de vous rendre compte que bien que ces deux plans soient tous deux appelés bi-nationaux, ils sont en réalité nettement opposés. La question du régime futur de la Palestine n'est pas tant une question de dispositions juridiques, constitutionnelles, qu'une question fondamentale de structure, de composition et de chiffre de la population et de nature de la mise en valeur de ses ressources. La question cruciale est celle de l'immigration. Dans ce domaine, deux politiques sont possibles : la politique antisioniste d'après laquelle la constitution du pays maintiendrait le statu quo, cristalliserait le chiffre et paralyserait l'accroissement de la population actuelle, arrêterait le développement de l'agriculture et de l'industrie, mettrait fin à l'immigration et ferait des Juifs une nation minoritaire.

L'autre politique, la politique sioniste, doterait le pays d'un régime destiné à assurer le développement maximum de toutes les ressources du pays; elle permettrait de cultiver le plus

/grand nombre...

grand nombre possible de millions de dunums sur les dix-huit millions actuellement incultes; d'irriguer au moins quatre millions de dunums au lieu de 400,000 chiffre actuel, de porter le chiffre de la population à trois ou quatre millions et de donner aux Juifs toutes les possibilités de reconstituer leur nation tout en élevant au même point le niveau de vie des Arabes et de donner de cette manière un exemple vivant à tout le Moyen-Orient d'une collaboration et d'un travail en commun où Arabes et Juifs sont des partenaires libres et égaux.

Je me permettrai de souligner que cette seconde politique avait été envisagée et adoptée par les hommes d'Etat aussi bien britanniques qu'arabes et juifs à la fin de la première guerre mondiale, alors qu'un désir général d'un nouvel ordre social et de nouvelles relations internationales agitait l'humanité. On estimait que le moment était venu de réparer les torts causés à la nation juive et de lui permettre de reconstituer son ancien Etat.

Ce plan faisait partie d'un plan plus vaste qui donnait aux Arabes leur liberté nationale après des siècles d'oppression turque. C'est un tort de considérer le problème des relations judéo-arabes dans le cadre restreint de ce petit pays. Les hommes d'Etat qui ont rédigé la déclaration Balfour n'envisageaient pas uniquement la reconstitution de la nation juive. Ils pensaient également à la libération du peuple arabe; ils y ont réussi dans une mesure beaucoup plus grande et d'une manière beaucoup plus efficace. Les Arabes ont obtenu leur indépendance sur un territoire de 1.250.000 milles carrés, soit 125 fois la superficie de la Palestine occidentale, avec une population d'environ 15 à 16 millions d'Arabes, soit le nombre total des Juifs vivant dans le monde.

/C'est là...

C'est là le véritable plan bi-partite réalisé avec les Arabes et les Juifs. La liberté des Arabes dans leurs propres pays, la restitution de la Palestine au peuple juif.

Les représentants des Arabes examinèrent et acceptèrent cet accord bi-partite ainsi que l'indique le préambule suivant de l'accord Feyçal-Weizmann :

Son Altesse Royale l'Emir Feyçal, représentant le royaume arabe du Hedjaz et M. Chaim Weizmann, représentant l'organisation sioniste

"Conscients de la communauté de race et des liens anciens qui existent entre les Arabes et le peuple juif, et persuadés que le moyen le plus sûr de réaliser leurs aspirations nationales est de collaborer le plus étroitement possible au développement de l'Etat arabe et de la Palestine, et désireux en outre de confirmer la bonne entente qui existe entre eux,

Ont donné leur accord aux articles suivants :

Suivent les articles. Le journal de La Mecque "Al Quibla" publie dans son 183e numéro du 23 mars 1918 un article du roi Hussein lui-même "invitant la population arabe de Palestine à se souvenir de ses livres sacrés et de ses traditions et l'exhortant à accueillir les Juifs comme des frères et à collaborer avec eux pour le bien-être commun".

Tout en se rendant compte que les aspirations des Juifs et des Arabes seraient entièrement réalisées, celles des Juifs en Palestine, celles des Arabes dans les pays arabes - les hommes d'Etat n'ignoraient pas qu'il existait des Arabes en Palestine et ils ne négligeaient pas leurs intérêts, mais ces intérêts étaient limités à des droits civils et religieux et ne s'étendaient pas aux aspirations politiques qui étaient entièrement satisfaites dans les pays arabes.

/C'est là...

C'est là l'idée directrice de l'accord conclu entre l'émir Feyçal et M. Weizmann. Il envisageait d'une part un Etat arabe, d'autre part une Palestine juive. Tout en stipulant que des mesures seraient prises pour protéger et aider les paysans arabes de Palestine, il était bien compris que la Palestine serait un Etat juif.

Toutes les promesses faites aux Arabes ont été remplies, la plupart immédiatement, d'autres au bout d'un certain temps. Le problème politique arabe a été complètement résolu et le peuple juif n'est pas le dernier à féliciter les Arabes d'avoir réalisé leur entière indépendance.

La promesse faite aux Juifs n'a pas encore été remplie. Le sens de cette promesse n'est pas contestable: il ne s'agit pas d'une université hébraïque, ni d'un centre culturel, ni d'une communauté de 600.000 personnes, ni d'une minorité. Les hommes d'Etat britanniques et arabes de l'époque savaient parfaitement ce que signifiait la promesse faite aux Juifs. L'intention primitive de la déclaration Balfour et du mandat aurait pu être réalisée et l'Etat juif aurait pu devenir un fait accompli avant la seconde guerre mondiale, si la puissance mandataire avait rempli courageusement et efficacement les obligations qu'elle avait reçues du mandat. Je vous demande, messieurs, d'imaginer une seconde qu'au moment où la guerre a éclaté, il y avait déjà 2 ou 3 millions de Juifs dans l'Etat juif de Palestine. Croyez-vous que le désastre qui s'est abattu sur notre peuple en Europe se serait produit ? Hitler a opprimé et réduit en esclavage tous les peuples qu'il a conquis : les Hollandais, les Tchèques, les Yougoslaves et autres, mais il est un peuple qu'il a marqué pour l'extermination complète, le peuple juif, parce que c'était le seul peuple /qui n'ait pas...

qui n'ait pas de pays à lui, de gouvernement à lui, d'Etat à lui, qui puisse le protéger, intervenir en sa faveur, le sauver et combattre.

Et maintenant je vous pose cette question. Qui peut et qui veut nous garantir que ce qui nous est arrivé en Europe ne se reproduira pas ? La conscience humaine, et nous croyons qu'elle existe, peut-elle décliner toute responsabilité d'une catastrophe semblable ? Il n'existe qu'une seule sauvegarde : une patrie, un Etat ! Une patrie où un Juif puisse retourner librement car c'est un droit pour lui. Un Etat où il soit le maître de sa propre destinée. Ces deux choses sont possibles ici, et ici seulement. Quoi qu'il arrive, le peuple juif ne peut pas renoncer à ces deux droits fondamentaux.

Le problème des relations judéo-arabes n'est pas uniquement un problème concernant les Arabes et Juifs de Palestine. C'est celui des relations entre le peuple juif et le peuple arabe dans leur ensemble. Dans ce sens large, leurs aspirations nationales ne sont pas seulement compatibles, elles sont complémentaires.

Personne ne peut sérieusement prétendre qu'une Palestine juive puisse d'une manière quelconque nuire à l'indépendance ou à l'unité de la race arabe ou les mettre en danger. La superficie de la Palestine occidentale représente moins de 1% du vaste territoire que possèdent les Etats arabes dans le Proche-Orient, à l'exclusion de l'Egypte. Le nombre des Arabes de Palestine représente moins de 3% du nombre des Arabes ayant obtenu leur indépendance politique. Les Arabes de Palestine, même s'ils constituaient une minorité, feraient encore partie de cette grande majorité arabe du Moyen-Orient. L'existence d'Etats arabes au nord, à l'est et au sud de la Palestine représente une garantie automatique non seulement des droits civils, religieux et politiques des Arabes de la /Palestine...

Palestine, mais également de leurs aspirations nationales.

Mais une Palestine juive, un Etat juif peuplé, fortement développé, a à offrir quelque chose d'une grande valeur, non seulement pour les Arabes de la Palestine, mais également pour ceux des pays voisins. Même les modestes débuts de l'Etat juif, où les Juifs n'ont occupé et mis en valeur qu'une faible partie du pays, ont déjà eu un effet marqué sur le progrès de la population de la Palestine. Même actuellement la situation du paysan et du cultivateur arabes en Palestine est supérieure à celle du paysan et du cultivateur arabes dans les Etats arabes. Nos buts nationaux ne peuvent pas être atteints sans de gros travaux constructifs, aussi bien agricoles, industriels, matériels et culturels, et cette nécessité doit, par sa nature, élever le niveau économique et social de tous les habitants du pays.

Nous ne pouvons pas utiliser les ressources en eau de la Palestine, qui sont actuellement perdues, sans accroître du même coup les possibilités d'irrigation pour le fellah arabe. Nous ne pouvons pas introduire de méthodes modernes de culture sans que les Arabes s'inspirent de cet exemple. Nous ne pouvons pas organiser la main-d'oeuvre juive et améliorer ses conditions de travail sans organiser de même le travailleur arabe et améliorer sa situation.

Tant que le Gouvernement est entre des mains étrangères, l'incidence de notre progrès sur celui des Arabes est faible. La théorie qui consiste à maintenir l'équilibre entre les Juifs et les Arabes, ce qui en pratique signifie restreindre notre travail, n'est pas seulement nuisible aux Juifs, mais également aux Arabes.

On peut demander à juste titre pourquoi un million d'Arabes

/peuvent-ils...

peuvent-ils vivre en sécurité dans un Etat juif et pourquoi un million de Juifs ne peuvent-ils le faire dans un Etat arabe ? Si les Juifs et les Arabes vivant en Palestine étaient tous les Juifs et les Arabes vivant dans le monde, cet argument serait très logique et concluant. Il n'y aurait aucune raison pour que l'on préfère un Arabe à un Juif ou un Juif à un Arabe; seuls les chiffres compteraient. Mais on ne peut pas négliger le fait que les deux communautés qui vivent en Palestine ne constituent qu'une partie de fortes communautés vivant en dehors du pays, et toutes deux appartiennent à ces communautés plus grandes auxquelles leur sort est lié d'une manière indissoluble. En privant les Juifs de Palestine d'un foyer national, en les empêchant de devenir une majorité et de constituer un Etat, vous privez non seulement les 600.000 Juifs qui sont ici, mais également les millions de Juifs qui restent dans le monde, d'indépendance et d'Etat. Dans aucun autre pays ils ne peuvent désirer ou espérer constituer un Etat.

En privant des millions d'Arabes de la même espérance, vous ne changez pas la situation de la race arabe dans son ensemble. Une minorité arabe dans un Etat juif signifierait qu'un certain nombre seulement d'Arabes ne jouiraient pas du privilège de posséder la nationalité arabe, mais cela ne diminuerait en aucune façon l'indépendance et la situation de la race arabe libre. La minorité arabe de Palestine entourée d'Etats arabes resterait en sûreté étant associée avec sa propre race. Mais une minorité juive dans un Etat arabe, même avec la plus belle garantie sur le papier, signifierait l'évanouissement définitif de l'espoir juif, non seulement en Palestine mais pour tout le peuple juif, en une égalité nationale, en l'indépendance, avec toutes les conséquences désastreuses si  
/connues dans...

connues dans l'histoire juive. La conscience de l'humanité doit juger : Où est le juste équilibre, où est le plus grand besoin, où est le plus grand péril, où est le moindre mal et où est la moindre injustice.

Le sort de la minorité juive en Palestine ne différera pas de celui de la minorité juive dans n'importe quel autre pays, à cela près qu'il peut être bien pire.

Nous sommes contre le maintien du mandat, que ce soit un mandat britannique ou un mandat des Nations Unies. Il y a 27 ans, l'Angleterre a entrepris, sincèrement je crois, la tâche d'établir en Palestine un nombre de Juifs suffisant pour constituer un Etat juif. Elle a échoué. La tâche était difficile. Elle exigeait un grand effort; elle s'est heurtée à des obstacles qui n'étaient pas négligeables et la puissance mandataire a refusé de faire ces efforts et de surmonter tous ces obstacles. Ce n'était pas un besoin vital pour la puissance mandataire. Nous aussi avons rencontré des difficultés, même plus grandes que celles de la puissance mandataire. Nous nous sommes heurtés non seulement à l'opposition des Arabes mais encore à des difficultés propres à la nature du pays; nous étions handicapés par le manque d'expérience et l'absence de moyens. Nous avons dû recueillir la modeste obole des masses juives pauvres de tous les pays car les Juifs riches, à quelques exceptions près, étaient indifférents à notre tâche et refusaient de nous venir en aide. Nous avons persévéré; nous ne pouvions pas reculer car nous étions au pied du mur; nous n'avions pas le choix; c'était pour nous une question de vie ou de mort. Les obstacles arrêteraient-ils une mère lorsqu'elle sauve la vie de son enfant ?

/Voilà pourquoi...

Voilà pourquoi nous avons réussi et pourquoi la puissance mandataire a échoué; non en raison de notre supériorité au point de vue capacité, connaissances ou expérience, bien au contraire, mais parce que c'était pour nous une nécessité vitale, impérieuse; il fallait que nous le fassions !

Ce qu'une simple puissance mandataire ne peut pas faire, une tutelle collective le fera encore moins. La mise en valeur intensive et l'immigration sur une grande échelle nécessitent une administration dynamique et une initiative constante, des décisions rapides et une continuité dans l'action. Une administration qui reçoit ses directives de différents gouvernements ne peut guère mener à bien une tâche de cette nature.

Le problème ne peut pas davantage être réglé par la constitution d'un Etat bi-national. Un Etat bi-national, si toutefois cela a un sens, ne peut signifier que l'équilibre, soit équilibre de la population, soit équilibre dans le gouvernement. L'équilibre de population est biologiquement et politiquement impossible. Personne ne peut réussir à équilibrer le nombre des Juifs et des Arabes et à maintenir cet équilibre constant. L'équilibre dans le gouvernement signifie la paralysie constante. Un tel gouvernement peut satisfaire ceux que satisfait le maintien du statu quo et la cristallisation du progrès du pays, mais si les buts à atteindre sont la mise en valeur et l'immigration, un régime de cette nature est complètement inadéquat.

Ce n'est qu'en créant en Palestine un Etat juif que les vrais buts peuvent être atteints: l'immigration et un Etat pour les Juifs, la mise en valeur économique et le progrès social pour les Arabes. Avec la libération des pays du Moyen-Orient de l'Empire ottoman décadent, la race arabe a réalisé /ses aspirations...

ses aspirations politiques. Elle est encore loin de la libération économique, culturelle et sociale. Une indépendance politique officielle ne suffit pas et les plus clairvoyants des chefs arabes s'en rendent très bien compte. Si les peuples arabes ne progressent pas dans le domaine social, économique et culturel, leur indépendance est un mot vide de sens.

Lorsque la race arabe a été libérée, il a été promis au peuple juif également qu'il serait reconstitué en tant que nation. Les aspirations politiques juives n'ont pas encore été satisfaites mais beaucoup a déjà été fait dans le domaine économique, culturel et social. Les intérêts historiques et les aspirations des Juifs et des Arabes ne s'excluent pas mutuellement; ils se complètent et s'enchevêtrent. Chacun d'eux possède en abondance ce qui manque à l'autre. La collaboration entre les Juifs et les Arabes sera la plus grande des bénédictions pour les deux peuples. Une telle collaboration ne peut reposer que sur l'égalité. Rien ne favorisera plus l'alliance judéo-arabe que la création d'un Etat juif. La tension et le désordre actuels feront place, lorsque le problème principal aura été définitivement réglé, à une nouvelle orientation de ces deux peuples sémitiques.

Les Nations Unies possèdent l'autorité nécessaire pour prendre cette grande décision qui changerait la face de tout le Moyen-Orient et libérerait les énergies des peuples arabe et juif en vue d'un grand effort constructif.

Vous aurez mené votre mission à bien lorsque vous aurez rétabli la liberté en Palestine, rendu au peuple juif la justice et la stabilité, au Moyen-Orient le progrès et la prospérité. Il est possible d'atteindre ces trois buts en abolissant immédiatement le Livre Blanc, en créant un Etat juif et en favorisant une alliance judéo-arabe.

/LE PRESIDENT...

LE PRESIDENT : Dans quelle catégorie rentrera la déposition juive que nous allons entendre ?

M. BEN GURION : Un membre de l'Agence juive, le Rabbini Fishman, présentera des observations sur les groupements religieux de notre mouvement et sur nos travaux.

LE PRESIDENT : Et qu'y aura-t-il ensuite ?

M. BEN GURION : Si vous le désirez, nous passerons alors aux questions aux deux premiers témoins.

LE PRESIDENT : J'aimerais savoir dans quelle catégorie entre la déposition suivante, parce que j'ignore si nous possédons toute la documentation nécessaire pour poser des questions sur le chapitre qui vient de prendre fin. Bien que vous qualifiiez ce conflit de simple conflit entre un petit peuple faible et un puissant empire mondial, autrement dit entre le peuple juif et l'empire britannique, vous n'en déclarez pas moins que la question est compliquée. Elle porte d'abord, dites-vous, sur "les relations entre les juifs et les gentils"; en second lieu sur les relations entre le foyer national juif et la puissance mandataire; en troisième lieu sur les relations entre les Juifs et les Arabes." J'ai l'impression que vous avez traité ici surtout les relations entre le foyer national juif et la puissance mandataire, et qu'il reste encore à entendre un nouvel exposé sur les relations entre les Juifs et les Arabes.

M. BEN GURION : Oui, c'est le dernier chapitre de mon exposé : les relations judéo-arabes.

LE PRESIDENT : Mais n'y aura-t-il pas un nouvel exposé sur cette question ?

M. BEN GURION : Il y aura, M. le Président, des dépositions sur la mise en valeur économique du pays et si vous désirez

/soulever des...

soulever des questions que je n'ai pas abordées, vous recevrez tous les documents, les renseignements et les explications nécessaires.

LE PRESIDENT : Oui, mais je désire éviter de poser des questions auxquelles répondra peut-être le chapitre suivant.

M. BEN GURION : C'est à vous qu'il appartient, M. le Président, d'organiser à votre guise le travail de votre Commission.

LE PRESIDENT : S'il doit y avoir un nouvel exposé sur les relations entre les Juifs et les Arabes, je pense qu'il serait bon d'ajourner les questions jusqu'à ce que nous ayons également entendu ce chapitre.

M. BEN GURION : Comme il vous plaira.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : M. Ben Gurion, je crois que l'Agence possède une équipe compétente de juristes. J'aimerais poser au cours des séances suivantes quelques questions sur la législation en Palestine, en particulier sur la législation d'exception. Comme il est possible que le représentant de l'Agence juive déclare qu'il n'est pas exactement renseigné ou qu'il n'est pas qualifié pour répondre à ces questions, j'aimerais que vous fassiez venir un des membres de votre équipe de juristes afin qu'il puisse vous conseiller sur ces questions.

M. BEN GURION : Ce sera avec plaisir.

LE PRESIDENT : Je donne la parole à M. le Rabbin Fishman.

(M. le rabbin Fishman prend place à la table).

M. le Rabbin FISHMAN : M. le Président, Messieurs, en tant que représentant de l'aile religieuse du mouvement sioniste au Comité exécutif de l'Agence juive, je commencerai par rappeler le lien éternel qui existe entre le peuple juif et ce pays, la terre d'Israël. C'est un lien indissoluble entre le peuple

/d'Israël et sa...

d'Israel et sa Torah (religion), et il existe de même entre notre peuple et ce pays un lien fort et vivace dont on ne saurait trouver l'équivalent ailleurs.

Il y a environ 1800 ans - un siècle environ après que la Rome païenne nous eût dépossédés de notre pays - un sage juif a déclaré que la Palestine avait été donnée au peuple juif parce qu'elle convenait essentiellement à sa nature et à son caractère. Les traits caractéristiques de ce pays et sa situation géographique, entouré comme il est par la mer, le désert et la montagne, en ont fait vraiment le foyer qui convient à un peuple d'aspect et de traditions spirituelles distinctes. Le Rabbin Yehuda Halevi qui vivait il y a plus de huit cents ans et qui était l'une des plus grandes figures juives du Moyen-Age, un médecin, un philosophe, un poète, peut-être l'esprit le plus hébraïque qu'il y ait eu depuis l'époque des prophètes, aimait souligner le caractère unique de cet attachement. L'époque à laquelle il vivait était une époque de prospérité pour les Juifs de l'Espagne, où il était né. Ils jouissaient de tous les droits civils et politiques. Cependant, il a toujours affirmé que le peuple juif était dans la Diaspora un corps sans coeur et sans âme. Il écrivait : "Ni dans l'orient ni dans l'occident, il n'existe pour nous de lieu où l'espoir soit assuré". Il ne voyait qu'un remède pour son peuple dispersé, le retour et l'établissement sur la terre d'Israel.

Le lien entre le peuple d'Israel et la Terre Sainte a été maintenu à travers les âges dans tous les pays de notre exil. Il a été exalté par les chefs de la Nation au cours des générations successives : les sages du Talmud et du Midrasch, les rabbins de la littérature helakhique hidrashique, les pèlerins juifs et les voyageurs qui relataient leurs aventures et leurs

/impressions de ...

impressions de la Terre Sainte. Des sermons étaient prêchés dans les synagogues et dans les maisons d'étude sur la sainteté de la terre ancestrale. Des légendes et des traditions étaient transmises qui conservaient des souvenirs anciens et des faits historiques. A tous les âges, les chefs du peuple juif dans tous les pays se sont activement dépensés au profit de la population juive de la Terre Sainte. Il y a eu de nombreux mouvements de retour à la Terre Sainte parmi lesquels ceux des Juifs expulsés d'Espagne et, il y a environ 150 ans, celui des Juifs de Lithuanie, de Pologne et d'Ukraine. Tous ces mouvements ont contribué à renforcer le lien spirituel entre le peuple juif et sa patrie historique, et rien ne pourra détruire ce lien.

Permettez-moi de m'étendre sur certains aspects de cet attachement indissoluble.

C'est dans les livres des prophètes qu'il est fait mention pour la première fois de l'Erets Israel (la Terre d'Israel). C'est ce nom, et non celui de Palestine, qui est l'appellation historique du pays. C'est sous ce nom qu'il a été connu des Juifs depuis l'époque des prophètes jusqu'à l'heure actuelle. Les livres des prophètes donnent un tableau de notre pays sous tous ses aspects. Ils décrivent ses frontières, ses districts et ses villes. Ils retracent son histoire depuis l'époque de la conquête par Josué jusqu'au retour de Babylone à l'époque d'Esraï et de Nehemiah. C'est de ces sources que les archéologues et les historiens tirent le fondement de leur science. Souvent, les Juifs, lisant dans des pays lointains l'histoire de la Palestine et de ses lieux historiques, reconstruisent dans leur imagination les épisodes oubliés des jours heureux qui ont fui. Comme en une vision, les lieux anciens redeviennent réels à leurs yeux et un ardent désir les prenait de retourner à la terre...

à la terre d'Israël et d'en baiser le sol.

Depuis l'époque de Josué jusqu'à l'heure actuelle, soit pendant une période de 3.318 ans - je me contente de rapporter ici ce que tous les historiens savent - des Juifs ont vécu d'une manière ininterrompue sur la terre d'Israël. Après la destruction du premier temple par Babylone et de nouveau après la destruction du second temple par les Romains, des Juifs ont continué à vivre sur ce sol sacré. Ceux qui étaient exilés dans des pays étrangers ont cherché à tout moment à renforcer matériellement et spirituellement la population juive de Palestine, à l'accroître et à en assurer la continuité. Je tiens également à faire remarquer que depuis la destruction de l'ancien Etat juif, la Palestine n'a jamais été un Etat indépendant.

Après la venue de la Rome païenne qui persécuta les chrétiens comme les Juifs et qui détruisit le royaume juif, notre nation perdit sa patrie et fut dispersée sur toute la surface du globe. Le peuple juif apparut aux yeux du monde, après sa chute terrible, comme un troupeau dispersé de moutons errants. Et à vrai dire, c'eût été son sort sans le passé grandiose du pays et sans l'espoir tenace du peuple juif en la restauration de sa patrie. Ce passé unique au monde vivait dans le coeur du peuple et le réconfortait. Chaque Juif, quel qu'il soit et où qu'il soit, entendait dans les pages des livres sacrés les voix puissantes du passé, la voix de l'Eternel parlant par la bouche des prophètes, et il se représentait les lieux anciens de ce pays sacré. C'est de là qu'il tirait son espoir et sa foi inébranlable en l'avenir.

Dans trois semaines, notre peuple commémorera une fois de plus, avec douleur, la destruction de notre Etat et de notre

/sanctuaire...

sanctuaire. En ce jour, le neuvième du mois d'Av, nous observons tous les ans un jeûne de vingt-quatre heures; nous nous assemblons dans nos synagogues et nous pleurons la destruction de notre pays et de notre peuple. Ce jour-là, nous pleurons sur notre pays. Notre peuple s'assoit, la tête inclinée, sur le sol de la synagogue en récitant le Livre des Lamentations. C'est le souvenir ancien d'une tragédie dont les répercussions se font encore sentir aujourd'hui.

Mais ce deuil ancien n'est pas simplement le cri d'angoisse d'un peuple privé d'espérance et en proie au désespoir. Il y a dans ce cri une forte note de protestation contre le monde civilisé qui n'a pas su tendre une main secourable à notre peuple martyrisé.

Le souvenir de la Sion du passé a fait naître dans nos coeurs l'espoir de la Sion de l'avenir. Sion, patrie des prophètes et centre de l'esprit créateur juif, est l'étoile qui nous a guidés à travers nos pérégrinations par les terres d'exil. Depuis l'époque de Daniel, pendant l'exil à Babylone, jusqu'à l'heure présente, soit une période de 2300 ans, tous les Juifs se sont tournés en récitant leurs prières vers Jérusalem. Trois fois par jour au cours de leurs dévotions, ils ont souligné le lien entre eux-mêmes et leur ancienne patrie en priant pour le retour du peuple exilé. La foi en la renaissance de l'indépendance juive, sur cette terre historique, a été la pierre de touche de la foi du peuple juif. C'est là un trait essentiel de sa vie spirituelle.

Il existe de nombreux préceptes religieux qui ne peuvent être suivis que sur la Terre Sainte. Et même ceux que nous sommes tenus d'observer en exil ne peuvent l'être comme ils le devraient. Les milieux étrangers exercent inévitablement une /influence profonde..

influence profonde sur nous-mêmes et sur nos enfants. La vie des Juifs dans la dispersion ne peut être une vie d'action comme c'est le cas pour une nation libre qui organise son existence suivant son esprit propre. Vivant au milieu d'étrangers, le Juif a dû s'adapter à l'existence et à l'esprit des autres. En dépit de lui-même, il a dû accepter leurs valeurs et renoncer à ses propres caractéristiques nationales et spirituelles.

Dans une nation juive rendue à la vie en Palestine, cette adaptation aux autres ne sera pas nécessaire. Les Juifs y vivront une vie indépendante, naturelle et hébraïque, libérés de la coercition des dirigeants étrangers et de la pression des cultures étrangères. Au cours de leur exil, les Juifs ont vécu dans le souvenir de leur ancienne patrie.

Pendant des centaines d'années, les Juifs religieux ont observé cette pratique: lorsqu'ils construisaient une maison, ils avaient soin de laisser un carré non blanchi à la chaux, en souvenir de la destruction de leur pays. Au cours de leur exil, tous les Juifs plaçaient sur leur tombe une poignée de la terre d'Israël afin que, même dans la mort, ils soient réunis avec leur ancienne patrie.

/Aller s'établir...

Aller s'établir dans la terre d'Israel a toujours été considéré par les Juifs comme l'action la plus méritoire.

A toutes les époques, nous trouvons des Juifs cherchant à atteindre la terre d'Israel. Les chefs spirituels du pays ont été parmi les premiers à traduire en action cette nostalgie séculaire. En atteignant la terre de leurs désirs ils écrivaient aux leurs, dans leur pays d'origine en leur relatant les beautés de la Palestine et en les pressant de suivre leurs traces.

Jusqu'à il y a quelques générations, le voyage en Terre Sainte était plein de difficultés et de dangers. Les voyageurs passaient des années à voyager dans des voitures branlantes, sur des routes mal pavées et sur des embarcations n'offrant guère de sécurité. Beaucoup quittaient leur foyer et leurs biens, leur famille et leurs amis et erraient de pays en pays pour chercher à atteindre la Terre Sainte. Ils étaient exposés à la persécution et aux railleries. Ils constituaient une proie facile pour les voleurs et les coupe-jarrets. Et cependant ils risquaient volontiers toutes ces privations pour réaliser leur vœu et beaucoup de ceux qui mouraient sur le chemin de la Terre Sainte mettaient en elle leur dernière pensée. Ceux qui étaient assez heureux pour atteindre leur destination arrivaient pour la plupart dénués de tout. Ils vivaient dans une grande pauvreté et même fréquemment craignaient pour leur propre vie car la situation était alors précaire. Ce n'était que par amour pour le pays, que par leur conviction qu'en s'établissant sur la terre d'Israel ils obéissaient au principal commandement de la Torah et hâtaient la rédemption de la terre et du peuple, qu'ils pouvaient supporter toutes ces vicissitudes. Ils acceptaient avec amour toutes les tribulations qu'imposait alors la vie en Palestine et ce sont eux qui ont tracé la route aux pionniers de la résurrection nationale des temps modernes.

A notre avis c'est le devoir de tous les Juifs de venir vivre en Palestine et toute loi qui en restreint l'accomplissement n'est pas seulement dépourvue d'autorité juridique, elle constitue à proprement parler un péché. Cette terre nous a appartenu et par la grâce du Ciel elle nous appartiendra de

nouveau et un nouvel Etat juif y naîtra. Aucune puissance du monde ne peut nous empêcher de retourner dans notre pays. Faire la guerre à l'immigration juive, c'est non seulement faire la guerre au peuple juif, mais c'est également combattre ce que nous considérons comme un des principes de notre foi. Depuis l'aube du sionisme politique fondé par Herzl, de nombreux rabbins influents y compris le grand rabbin Samuel Mohilever, ont prêté leur appui à ce mouvement nouveau. Un groupement religieux distinct connu sous le nom de Miszrachi s'est constitué au sein de l'organisation sioniste et j'ai le privilège d'en avoir été un des fondateurs il y a 45 ans. L'organisation Miszrachi qui a un caractère purement religieux a pu en grande partie, grâce à sa section du travail, - le "Hapoel Hamizrachi" - participer à la construction du pays. Des douzaines de villages, y compris des colonies collectives, ont été fondés sur le sol sacré par le Hapoel Hamizrachi pour la plus grande gloire de notre nation et de la Torah. Nous avons fondé un grand nombre d'écoles élémentaires et secondaires où nos enfants sont élevés conformément à nos traditions religieuses et où ils reçoivent également une large éducation pratique. Ces écoles sont dispersées dans tout le pays et elles y exercent une influence profonde. Ce groupement religieux au sein du mouvement sioniste, qui compte des dizaines de milliers de membres, réclame la création d'un Etat juif sur la terre d'Israel pour des raisons tant religieuses que politiques. A notre point de vue, la renaissance de notre religion et l'observance de ses commandements dans leur intégrité ne sont possibles que s'il existe une Palestine juive indépendante, libre de tout contrôle étranger. Les Juifs religieux désirent voir s'organiser dans ce pays une nouvelle vie juive bâtie sur les fondations éternelles de la loi d'Israel. Toutefois, nous ne refusons pas de collaborer avec les Juifs non religieux à l'édification de la patrie. La tâche de remettre en valeur et de reconstruire le

pays est si sainte que quiconque y participe, même s'il n'est pas religieux, en devient de ce fait sanctifié. Nous croyons fermement que le caractère sacré de cet effort influencera également les participants non religieux et qu'eux-mêmes ou leurs enfants suivront la voie de la loi révélée et de la tradition juive. C'est notre espoir.

Je désire préciser que cet espoir ne signifie pas que nous désirions créer un Etat théocratique en Palestine, au sens où on emploie généralement ce terme. La loi d'Israel est une loi de vie. Elle a été confiée aussi bien aux prophètes qu'aux prêtres, aux chefs qu'à la masse du peuple. Il a été permis aussi bien aux individus qu'à la communauté de l'étudier et de vivre en conformité avec elle. Nous devons tenir compte de tous les habitants que contiendra notre Etat, qu'ils soient ou non de notre religion. Nous devons veiller à ce que tous puissent y trouver leur existence et à ce que tous puissent vivre à leur manière. Nous n'avons jamais cherché, et nous ne le cherchons pas davantage maintenant, à obliger les autres peuples, même s'ils vivent parmi nous en tant que minorité à accepter notre croyance. Nous voulons que nos frères juifs vivent conformément à notre loi et à nos traditions. Mais nous ne pouvons pas rejeter ceux des nôtres qui n'observent pas les préceptes de leur religion. Le principe essentiel en a été formulé il y a longtemps par nos sages qui disaient: un Israélite qui pèche est encore un Israélite. Notre attitude est claire: le peuple entier, y compris tous les mouvements et les partis, qu'ils obéissent ou non aux commandements de l'Eternel, sont les membres non d'une religion mais d'une nation. Ils constituent une nation unie. Nous n'existons pas seulement par notre religion; mais également par l'héritage naturel qui nous a été transmis de père en fils, par notre patrie, par notre parenté et par notre race. Nous avons été persécutés

/en tant que

en tant que nation et nous demandons en tant que nation la restitution de notre patrie, la terre d'Israël.

Qu'il me soit permis pour conclure d'exposer une simple vérité. Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas nous adapter à une vie étrangère. Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas négocier notre âme et notre esprit contre des lois civiles ou contre tous les droits du monde. Ceci indépendamment du fait que nous ne croyons pas jamais obtenir une égalité complète dans les pays étrangers. Nous ne désirons pas abandonner notre droit d'exister en tant que nation dans notre propre pays, conformément à nos propres traditions. Il est complètement absurde de contester l'existence d'une nation juive, même si nous parlons une variété de langues et si nous sommes dispersés dans de nombreux pays. Nous n'avons qu'une patrie dans le monde: la terre d'Israël. Nous n'en aurons jamais d'autres. C'est notre patrie et elle sera à nous avec l'aide de Celui qui a choisi Sion.

Le PRESIDENT: Nous avons entendu l'exposé de M. le rabbin Fishman. Quelqu'un désire-t-il poser des questions sur sa déclaration?

Pas de réponse.

//Le PRESIDENT

LE PRÉSIDENT : M. Horowitz est, je crois, le prochain orateur. Puis-je vous demander si le texte de votre discours a été distribué ?

M. HOROWITZ (Agence juive) : Il figure dans le livre que j'ai remis à la Commission et il est basé sur ce livre : Tendances du développement économique de la Palestine.

Dans mon exposé qui traitera de l'aspect économique de la Palestine, j'aimerais à préciser deux points principaux :

Tout d'abord le fait que la capacité économique de production de la Palestine est suffisante pour résoudre le problème de permettre une importante immigration juive. En deuxième lieu, l'absorption de l'immigration juive, la transplantation du peuple juif en Palestine, ont eu et auront un effet favorable sur la situation économique des Arabes dans ce pays.

La première question que nous avons à traiter consiste à savoir ce qu'est la capacité d'absorption. Ce n'est certainement pas un concept arithmétique. Il n'existe rien de tel qu'une capacité d'absorption fixe, constante et rigide, propre à un pays. La capacité économique d'absorption est fonction des forces humaines et matérielles, de l'espace, des ressources naturelles, de la qualité de la population, de son habilité, de ses connaissances, de ses capitaux, de la productivité de la main d'oeuvre et d'un certain nombre d'impondérables, tels que la détermination d'un peuple ou la nécessité de prendre racine dans un certain pays.

/Avec

Avec le progrès matériel et le développement de l'économie dirigée, les facteurs matériels perdent de leur importance, au point de vue capacité économique d'absorption. Tandis que les facteurs humains, telle que l'utilisation des capitaux, des capacités et des connaissances et la détermination du peuple de reconstruire une certaine économie prennent davantage d'importance. Tous deux évoluent en sens inverse. L'utilisation des ressources devient plus importante que la possibilité de se les procurer. La capacité économique d'absorption se crée. Je voudrais illustrer de quelques exemples cette affirmation.

La Palestine a une superficie de 10.000 milles carrés. Environ deux millions d'habitants y vivent. La Sicile a exactement la même superficie et nourrit une population de quatre millions d'habitants. La Lombardie, avec la même superficie, en nourrit six millions et la Belgique huit millions. Par ailleurs, la Transjordanie a une superficie égale à trois fois celle de la Palestine et ne nourrit que 350.000 habitants. Si l'Irak avait une superficie égale à celle de la Palestine, elle ne nourrirait d'après sa population actuelle que 200.000 habitants. En Europe, qui n'a qu'une superficie de moitié de celle des Etats-Unis d'Amérique, la population est quatre fois plus forte. La Tchécoslovaquie avec une superficie de 140.000 km<sup>2</sup> nourrit 15.000.000 d'habitants tandis que la Bulgarie avec 103.000 km<sup>2</sup> n'en nourrit que cinq millions.

La variation de la densité de la population ne peut pas s'expliquer exclusivement par les ressources naturelles. Elle est en proportion inverse des ressources naturelles et dépend principalement de la qualité de la

/population

population, de l'effort économique, de toutes les ressources en capacités et en capitaux, qui sont humaines et non matérielles. Donc, toute définition de la capacité économique d'absorption d'un certain pays en soi comme étant propre au pays lui-même, toute restriction de ce genre, serait éloignée de la réalité et complètement erronée. Il n'existe pas d'absorption économique statique, constante, rigide et fixe.

J'illustrerai encore cette idée d'un autre exemple tiré de l'histoire. Quelques années après la découverte de l'Amérique, Sir Walter Raleigh conduisit quelques centaines de personnes vers ce qui constitue maintenant la partie la plus riche et la plus fortement peuplée de l'Amérique. Ils y restèrent environ un an et demi et furent rapatriés en Angleterre par Sir Francis Drake lors de l'un de ses voyages autour du monde. Ils n'avaient pas trouvé aux Etats-Unis d'Amérique, dans cette région, une capacité d'absorption économique suffisante pour nourrir ces quelques centaines de personnes. Les ressources naturelles existaient certainement, le territoire était immense, mais il manquait à leur entreprise d'autres conditions nécessaires.

La relativité de ce concept de la capacité d'absorption est soulignée par le fait que cette région où quelques centaines de personnes ne pouvaient pas vivre assurément maintenant à des millions d'habitants un niveau de vie des plus élevés du globe.

Le même fait est mis en relief par quelques exemples plus près de la Palestine. Il y a une certaine immigration d'Arabes en Palestine. Il existe une controverse sur le point de savoir si cette immigration est importante ou

/insignifiante

insignifiante. Mais ce qui est certain c'est qu'il y a eu immigration d'Arabes en Palestine et non immigration d'Arabes hors de la Palestine dans les autres pays. D'où viennent ces Arabes ? Ils viennent de Syrie et du Liban. Ces pays ont une densité de population 2,7 fois moins forte que la Palestine. Ils viennent de la Transjordanie qui a une densité de population, quinze fois moins forte que la Palestine.

Il existe un autre phénomène qui montre dans la même mesure que ces forces-là sont beaucoup plus importantes que les conditions naturelles. Ces forces sont : le progrès social, les capacités de la population et ses capitaux. Il existe également une migration intérieure en Palestine. Le fait a été exposé en 1931 dans le "Survey of Palestine Census" du Gouvernement de la Palestine, commentaire précieux et l'un des meilleurs travaux sur la Palestine, écrit par M. Mills. Il expose dans ce document qu'il existe sans aucun doute une migration des Arabes vers la plaine côtière. La plaine côtière est la partie la plus peuplée de la Palestine. Ils viennent de territoires peu peuplés pour se diriger vers la plaine côtière parce que dans cette région les Juifs mettent le pays en valeur. Encore une fois, les facteurs humains ont été plus importants que les conditions naturelles ou les ressources ou les territoires disponibles.

J'aimerais poursuivre cette question de l'absorption et expliquer de quelle manière cette prépondérance du facteur humain s'affirme. Prenons d'abord l'agriculture. Apparemment, l'agriculture devrait dépendre davantage des conditions naturelles et de l'espace que n'importe quelle

/autre

autre branche. Il existe trois facteurs principaux d'adaptation de l'agriculture aux méthodes modernes. L'un est la transformation des terres incultivables. Les membres de la Commission ont eu l'occasion de voir certains travaux de remise en valeur des terres. Ils ont vu comment des régions ont été débarrassées des pierres, comment des marais ont été asséchés et autres méthodes d'amélioration du sol. Il n'existe pas de concept rigide, fixe, de terre cultivable ou non. Une terre incultivable peut être transformée en terre cultivable si on emploie des méthodes de mise en valeur. Nous avons vu des terres remises en valeur qui assurent maintenant l'existence de communautés agricoles prospères.

Il existe une seconde méthode : accroissement de la productivité, assollement, système rationnel d'engrais, croisement, amélioration des espèces. Toutes ces méthodes contribuent à accroître l'unité de production, l'unité de capacité productive. J'expliquerai ce point plus en détail et l'illustrerai de quelques chiffres.

La production laitière juive est de 4.000 à 4.500 litres de lait par vache et par année contre 600 à 800 litres de lait par vache dans l'économie primitive des Arabes. La production moyenne des oeufs est de 140 à 160 par an contre 60 pour les poules arabes. La production du blé est de 120 à 180 kilos par dunum, 70 à 80 chez les Arabes. De même la population juive donne de 900 à 1.200 kilos de raisins contre 300 à 400 chez les Arabes. Ces exemples pourraient être multipliés et prouvent abondamment que la productivité peut être accrue par l'effort,

par les connaissances, par l'utilisation de capitaux, par différents impondérables qui ont une répercussion importante sur la capacité d'absorption économique, la détermination de bien faire, la détermination de prendre racine dans un pays.

Il existe également une troisième méthode, la plus importante des trois, pour faire de l'agriculture une branche plus productive, pour accroître sa capacité d'absorption de nouveaux colons et son rendement. C'est le passage de procédés de faible rendement à des procédés d'un rendement supérieur. C'est principalement le problème de l'immigration. Le problème de la capacité d'absorption de nouveaux colons par l'agriculture n'est pas un problème d'arithmétique, ce n'est pas une question de superficie; ces notions ne jouent aucun rôle dans ce cas. Ce qui importe, ce sont les moyens de production, la capacité de production, d'une superficie donnée. Nous savons qu'un dunum, ou si vous préférez un acre, a une capacité de production égale à 5 dunums ou 5 acres d'une autre terre et l'irrigation devient un facteur décisif. J'aimerais illustrer le développement de l'irrigation de la Palestine sur cette carte, diagramme 23 (°). Nous voyons une certaine augmentation de la population. Ces rectangles représentent la superficie des terres irriguées dans

/les

---

(°) M. Horowitz illustre dès lors son exposé de diagrammes en couleur qui reproduisent des diagrammes cités en référence et qui figurent dans l'ouvrage intitulé : "Trends of Economic Development in Palestine" (Agence Juive pour la Palestine - mai 1947)

les différentes régions de la Palestine. Si vous observez l'importance du développement, vous noterez l'accroissement très rapide de la superficie irriguée de la Palestine et cet accroissement a été beaucoup plus rapide que celui du total de la population. La superficie irriguée de la Palestine s'est accrue au cours de cette période dans la proportion de 1 à 14 fois tandis que la population a augmenté de 144 %, soit par tête d'habitant juif et arabe une augmentation de 500 % de la superficie irriguée.

Le passage d'une production d'une valeur inférieure à une production d'une valeur supérieure consiste en ceci : on distingue en agriculture deux sortes de produits. Le premier est le produit de la culture extensive, le second est le produit de la culture intensive. Le premier est une denrée alimentaire productrice d'énergie, tels que le blé, les céréales, etc .. produits de la culture extensive; le second est appelé protecteur, parce qu'il protège les tissus du corps. C'est une expression biologique et ces produits comprennent les produits laitiers, les légumes, les fruits, la volaille, etc ...

La consommation mondiale montre une tendance généralisée à passer de denrées alimentaires énergétiques à des denrées alimentaires protectrices, ce qui signifie un passage de la culture extensive à la culture intensive. La culture intensive donne plus de moyens aux colons et peut nourrir une population plus forte sur un territoire plus faible avec un niveau de vie plus élevé. L'irrigation nous permet de passer de la culture extensive à la culture ...

/intensive

intensive, d'une culture qui nourrit peu d'habitants avec un faible niveau de vie à une culture qui nourrit une forte population avec un niveau de vie élevé, de la production d'aliments énergétiques à celle d'aliments protecteurs. Je vais illustrer cette idée par le diagramme suivant (diagramme 20). Il comporte quatre lignes principales, la ligne rouge représente les exportations des agrumes. Les agrumes sont un produit de la culture intensive, donc une denrée protectrice. Jusqu'à la guerre, l'accroissement est constant. Cet accroissement a été interrompu par les exigences de la guerre. En raison du blocus de la Méditerranée, les agrumes n'ont pas pu être envoyées à l'étranger. Nous voyons maintenant la même courbe s'élever, la production des agrumes est en augmentation constante.

Les légumes constituent une seconde denrée alimentaire protectrice et ils font l'objet d'une culture intensive. La production des légumes en Palestine subit un accroissement remarquable.

Je citerai également notre production de blé. C'est un aliment énergétique. La production en est presque stationnaire. Elle est représentée par la ligne jaune. Il n'y a pas de changement. Les seules fluctuations sont dues aux conditions atmosphériques.

L'accroissement de la production des agrumes et des légumes comparé à l'état stationnaire de celle du blé reflète ce passage de la culture extensive à la culture intensive qui nous permet d'établir des dizaines de milliers de personnes sur un même territoire sans rien retirer

à la population déjà établie, ainsi que je le prouverai plus loin dans mon analyse.

Nous nous reporterons dans ce domaine à la ligne bleue qui montre l'accroissement constant de la proportion de la population juive par rapport à la population totale du pays; cette proportion est passée de 11 % à 32 % à l'heure actuelle. Est-ce une pure coïncidence ? Certes non. Le développement de la culture intensive dépend entièrement de l'accroissement des marchés et la population juive a créé ces marchés tant pour les producteurs juifs que pour les producteurs arabes et ainsi la capacité d'absorption a été accrue dans des proportions énormes par ce passage de la culture extensive à la culture intensive, de la production de denrées énergétiques à la production de denrées protectrices. Je vais vous montrer les résultats de cette évolution (diagramme 24). Voyez ces rectangles bleus et ces rectangles rouges. Les rectangles bleus représentent la valeur à la production des denrées agricoles. Les rectangles rouges représentent le territoire sur lequel ils ont été produits. Voici des cultures juives, sur 7,7 - pour simplifier disons 8 - sur 8% de la superficie cultivée (et non pas cultivable) de la Palestine sont produits 28 % de toutes les denrées agricoles du pays. Cette évolution a été évidemment très rapide dans la partie juive du pays. Dans la partie arabe qui représente 90 %, la production n'est que de 71 %.

Ceci ne signifie pas que les cultivateurs arabes ne puissent pas atteindre les mêmes résultats. Ils le pourraient certainement en utilisant les mêmes capacités, les mêmes

/connaissances

connaissances et les mêmes capitaux. Ceci viendra avec le temps ainsi que je le montrerai plus loin. Mais ceci montre comment sur une faible superficie, il peut être créé une production beaucoup plus grande, comment la capacité de <sup>la</sup> production agricole ne dépend pas des dimensions du territoire disponible mais de la nature des récoltes et des méthodes de production.

Le diagramme suivant : répartition des terres et de la population (diagramme 19) nous montre les territoires occupés par la population juive en Palestine. Les terres occupées par les Juifs sont indiquées en marron, soit 6,9 %. La population juive indiquée en vert représente 32 % du total. 93 % de la terre reviennent aux Arabes qui constituent 68 % de la population. Comment avons-nous pu établir 600.000 personnes, soit un tiers de la population sur 7 % de la terre ? Il est évident que cette proportion est insuffisante. Certains diront qu'ils vivent peut-être sur des produits agricoles, soit importés soit achetés aux Arabes. Quoiqu'il en soit, le calcul nous montre deux faits. Premièrement, 50 % de la consommation de denrées alimentaires de ces 32 % de la population proviennent de ces territoires. 50 % des denrées alimentaires produites sur ce territoire y sont consommés. En outre, ce territoire produit une certaine quantité d'agrumes qui sont exportés et fournissent les fonds nécessaires à l'achat d'autres denrées alimentaires. De sorte que ces 32 % de la population se suffisent en denrées alimentaires dans la proportion d'environ 75 %. Nous devons évidemment tenir également compte de l'exportation de denrées alimentaires d'un territoire qui représente environ 7 % de la superficie de la  
/Palestine.

Palestine. Ceci est une nouvelle preuve de l'élasticité de la capacité d'absorption et de la mesure considérable dans laquelle elle peut être accrue.

Nous passons maintenant au second point important - à l'industrie. Dans ce domaine, la dépendance des éléments naturels est encore moins sensible que dans l'agriculture. Dans les temps anciens, l'industrie était basée principalement sur la proximité des matières premières. Cette période est passée depuis longtemps. Le développement des moyens de transport a rendu presque négligeable l'importance de la proximité des matières premières. Qu'il me soit permis de citer quelques faits à l'appui de cette affirmation catégorique. Prenons, par exemple, l'industrie mondiale du coton. Elle est concentrée en Angleterre, sur le continent européen, au Japon et dans d'autres pays. Mais il est certain qu'il y a sur ces trois territoires une forte industrie cotonnière. Aucun de ces pays ne possède de coton. Il existe deux pays riches en coton, l'Inde et l'Egypte. L'Inde a une certaine industrie cotonnière mais elle ne peut certainement se comparer à celle de ces territoires. L'Egypte a une industrie cotonnière négligeable. L'un des principaux centres de la production des machines est la Suisse qui n'a ni charbon ni métaux. De tous les pays du monde, la Suisse est certainement un des plus pauvres en matières premières et cependant elle est un de ceux ayant la plus forte proportion d'habitants affectés à l'industrie, le pays qui vient en tête étant la Belgique.

Je me permettrai de citer une expérience personnelle. En 1940, j'ai été invité par un des chefs d'un département du Gouvernement de la Palestine à le conseiller avant son

/départ

départ à la Conférence de Delhi. La Conférence de Delhi avait été réunie en 1940 pour coordonner et intensifier l'effort de guerre contre Hitler dans le Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Il me déclara que la situation était difficile. Quelle contribution pouvait-il offrir à Delhi au nom de la Palestine ? C'était le commencement de la guerre. Nous sommes un pays pauvre en matières premières il n'y/a <sup>en</sup> pratiquement pas. Que pouvions-nous offrir pour venir en aide aux Alliés dont la situation était alors très compromise ? Ma réponse fut plus optimiste. Je lui répondis que nous avons des matières premières très importantes et précieuses qui pouvaient être décisives dans notre effort de guerre. Il demanda quelle était cette matière première et je lui répondis : notre intelligence et nos connaissances. Cette déclaration pouvait paraître présomptueuse à l'époque, mais les événements ont montré par la suite que la Palestine était réellement le facteur le plus important de l'effort de guerre économique et industriel de tout le Moyen-Orient. Ce fait a été reconnu.

L'industrie, En Palestine, est basée non sur la présence de matières premières, mais sur l'importation de capacités et de connaissances et sur une volonté de réussir née du désespoir. L'histoire a montré que des industries ont, bien des fois, été établies de cette manière. L'industrie de la laine a été créée par des réfugiés flamands. Les huguenots ont apporté leur industrie dans le monde entier. Les émigrés de la Russie tsariste ont créé l'industrie du vêtement aux Etats-Unis d'Amérique.

L'accroissement de la population fournit à l'industrie sa plus grande richesse c'est-à-dire les marchés et donne

/une

une impulsion à cette industrie. L'industrie s'est accrue avec l'immigration juive : le nombre des travailleurs a sextuplé, les capitaux ont décuplé, tandis que la population n'accroissait de 69 % au cours de la même période. Production nette, six fois; consommation par tête 258 %. Il s'agit de la consommation par tête mais non pour l'ensemble de la population. Les deux diagrammes 25 et 26 montrent cette évolution. La ligne verte indique l'accroissement de la population juive. Vous pouvez voir l'énorme augmentation partie presque de 0 qu'indiquent les trois rectangles représentant la main d'oeuvre, les capitaux et la production brute, soit une augmentation de 1200 % contre 69 % de la population. L'industrialisation excède de beaucoup l'accroissement de la population. Le diagramme l'indique clairement. Les échelles sont évidemment différentes. Ce qui importe c'est le rythme d'accroissement; ainsi que vous le voyez, il est faible pour l'ensemble de la population et pour la population juive et très rapide pour les capitaux, la main d'oeuvre et la production industrielle brute. Voici la population juive et le nombre d'entreprises juives. Nous voyons de nouveau comment l'industrie a suivi et même dépassé l'accroissement de la population. La capacité d'absorption de l'industrie a été ainsi grandement accrue. Je tiens de nouveau à souligner que l'accroissement de la population permet celui de l'industrie. Chaque industrie a un certain minimum technique et économique. On ne peut pas créer une usine pour 10.000 habitants, mais on le peut pour 100.000. Dans d'autres conditions elle ne serait pas rentable. Il est nécessaire

/qu'elle

qu'elle soit créée sur une grande échelle pour couvrir tous les frais généraux, etc. Même actuellement il est impossible de créer une industrie d'automobiles en Palestine. Il y a quinze ans, il n'aurait pas été économiquement possible de créer une verrerie en Palestine, mais à l'heure actuelle il en existe une très prospère. Entretemps, la population s'est accrue et cet accroissement a fourni les débouchés nécessaires. Dans l'économie dirigée moderne, la difficulté réside moins dans l'aspect technique de la production que dans les débouchés à assurer aux nouveaux produits. Et plus l'accroissement de la population est fort, plus l'industrie peut être créée sur une base large et variée.

Nous voyons maintenant un nouveau diagramme (diagramme 27) indiquant l'accroissement de la population juive et la consommation brute de produits juifs. Non seulement la consommation a suivi le même accroissement que la population, mais encore la consommation par tête d'habitant de produits industriels s'est également accrue.

Nous avons un accroissement de productivité au cours de la période 1922, 1936 et 1937 ainsi que l'indiquent ces rectangles bleus.

Je me rends parfaitement compte que cette évolution peut avoir soulevé des doutes et fait naître certains problèmes dans l'esprit des membres de la Commission. L'un d'entre eux, qui est important, est mentionné par presque tous ceux qui étudient l'économie palestinienne. Il s'agit de la balance commerciale. Comment la Palestine pouvait-elle avant la guerre importer pour environ 15 millions de livres et n'exporter que pour 5 millions ?

/Je tiens

Je tiens à attirer votre attention sur ce diagramme (diagramme 3) dans lequel j'ai cherché à expliquer toute cette évolution. Ces diagrammes indiquent trois facteurs principaux. Le diagramme noir montre le déficit net de la balance commerciale. Le rouge les importations de capitaux juifs, le troisième, les investissements de capitaux juifs. Il y a une différence, on peut importer des capitaux sans les investir, mais la ligne jaune indique les investissements de capitaux juifs. Si vous examinez ces trois facteurs, vous verrez une corrélation exacte entre eux dans leur développement. Si les importations de capitaux juifs s'accroissent, le déficit net de la balance commerciale s'accroît également, de même que les investissements de capitaux juifs et vice versa. Il serait erroné de dire que les importations de capitaux couvrent le déficit de la balance commerciale. Les importations de capitaux sont la cause du déficit de la balance commerciale et cela est évident. Quelle pourrait être la forme matérielle, la substance des importations de capitaux ?

Prenons, par exemple, les capitaux importés pour la création d'orangeries. Cette importation revêt la forme d'importation de tuyaux et de pompes. Prenons l'importation de capitaux pour la création d'usines textiles. Ces capitaux sont représentés par des broches, des métiers et des moteurs. Si nous voulons créer une industrie métallurgique, nous importons des tours et des emboutissoirs, etc .. Il est évident que cette énorme importation de 150 millions de livres depuis 1922 a dû revêtir cette forme, sinon elle serait catastrophique si elle n'était accompagnée d'une énorme importation de biens de production, car cette importation de biens de production, cause du déficit

net de la balance commerciale, permet le développement du pays et l'équilibre ultérieur de la balance des comptes. Dès que ces orangeries pour lesquelles des tuyaux et des pompes ont été importés donnent des fruits, elles accroissent les exportations du pays. Si une usine textile produit du fil ou des tissus, elle diminue les importations de textile dans le pays ou en accroît les exportations. De sorte que le déficit net de la balance commerciale reflète le développement du pays. Il n'est pas couvert par les importations de capitaux, il est provoqué et causé par les importations de capitaux. Ceci nous est montré par la corrélation entre les investissements de capitaux juifs, les importations de capitaux juifs, et le déficit de la balance commerciale. Ce n'est pas une pure coïncidence; il y a un rapport d'ensemble entre les trois facteurs.

Ce n'est pas d'ailleurs un phénomène propre à la Palestine. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine et les Etats-Unis d'Amérique ont eu pendant longtemps une balance commerciale déficitaire en raison de leur développement. Ce déficit représentait leur développement.

Il est évident qu'au cours de la première période, il faut importer des biens de production dans le pays. Une communauté nouvelle débute par la production d'articles de consommation et non de biens de production. Aucun pays dépourvu d'industrie ne commencera à produire des métiers et des broches; il produira du textile. De sorte que cette première période exigera l'importation de biens de production ce qui provoquera un déficit dans la balance commerciale.

A vrai dire, à un certain point de vue nous sommes dans une situation plus favorable que tous ces jeunes pays au cours de leur période de développement. Chez eux également le déficit de la balance commerciale allait de pair avec leur développement, mais ils en ont recueilli par la suite le lourd héritage. Ils ont eu à rembourser les capitaux empruntés parce que ces capitaux n'étaient pas investis dans le pays ou du moins pas dans une forte proportion. La majeure partie en a été empruntée et il a fallu en payer l'amortissement et les intérêts, ce qui a constitué pour certains de ces pays une charge très lourde et leur a occasionné des problèmes très graves. Nous n'aurons pas à faire face à de tels problèmes parce que les capitaux importés dans le pays ne sont pas empruntés. Ce sont des capitaux réfugiés ou des capitaux réunis par les Juifs du monde entier, dans le but exprès de développer le foyer national juif. De sorte que nous serons plus heureux, en ce sens que nous n'aurons pas cet héritage d'un rapide développement, c'est-à-dire le remboursement des capitaux empruntés.

Passons maintenant à un autre problème devant lequel se trouvent placés les membres de la Commission. Comment cet afflux rapide d'immigrants au cours des années qui suivirent 1930 a-t-il influencé le marché du travail ? Ce diagramme (diagramme 5) nous montre deux courbes. La courbe noire représente le nombre d'immigrants juifs, la courbe rouge le nombre de Juifs sans travail. Ce diagramme montre, ce qui peut sembler paradoxal, du moins à première vue, que ces deux courbes vont en sens inverse.

/ Plus

Plus l'immigration augmente, plus le chômage diminue.  
L'immigration semble créer l'emploi. Il est évident que nous ne pouvons nous en tenir exclusivement à cette preuve empirique que les deux vont en sens inverse. Il nous faut chercher à l'analyser du point de vue de la théorie économique. Des économistes anglais l'ont fait d'une manière très satisfaisante au cours de leur analyse du chômage dans les années qui suivirent 1930. Ils ont prouvé que l'idée courante de l'homme de la rue, d'après laquelle il existe une quantité fixe de travail et que toute nouvelle personne introduite, partage avec les autres en leur faisant ainsi concurrence, est entièrement erronée. Cette théorie est appelée la théorie de la somme de travail. Il a été prouvé qu'elle est entièrement fautive parce que chaque personne qui s'ajoute à la population représente non seulement un ouvrier, un employé, un producteur, mais en même temps un consommateur. Les crises économiques ne sont dans notre économie moderne que de simples crises de débouchés, des crises d'offre et de demande et non des crises dues à des difficultés de production. De sorte que l'accroissement de la population donne une grande impulsion à la production agricole et industrielle. Nous avons observé qu'en Palestine le chômage diminue fortement. L'immigration crée le travail. Le chômage évoluera toujours en sens inverse de l'immigration. Ceci est prouvé par l'évolution en sens inverse des chiffres de ces deux facteurs et également par la théorie économique.

Abordons maintenant si vous le voulez bien un autre problème. Comment les recettes du Gouvernement et le /développement

développement des services du Gouvernement ont-ils été affectés par cette immigration ? C'est une question très importante. La nouvelle population a besoin de nouveaux services, de nouvelles communications. Elle impose certaines charges au Gouvernement. La question est de savoir comment le système fiscal du Gouvernement suit cette immigration. Ceci nous est montré dans le diagramme 28 où nous voyons deux courbes. La courbe rouge nous montre les recettes des autorités locales. Dans ce cas "recettes locales" signifie non les subventions du Gouvernement britannique, mais les recettes provenant de la population locale. Il ne s'agit pas d'aide aux autorités locales.

Voici maintenant l'immigration juive. A mon avis, la corrélation entre les deux courbes est incontestable. Elle montre comment l'immigration produit non seulement du travail mais des recettes pour le Gouvernement. Les recettes augmentent avec l'immigration et elles diminuent avec elle. Cette corrélation est constante, sans la moindre exception.

Un autre problème a été abordé par M. Shertok lors de sa déposition. C'est celui de la répartition par profession de la population juive. Nous avons introduit dans le pays une population principalement urbaine; une population qui a dû s'adapter à de nouvelles conditions et que nous voulions installer d'après une répartition qui soit analogue à celle des pays modernes et évolués. La population juive du monde est répartie ainsi : agriculteurs 3%, artisans et industriels 36% et 61% dans ce que nous appellerons les services tertiaires de la production, c'est-à-dire ceux du commerce et toutes sortes d'occupations

/secondaires.

secondaires. Il y a là évidemment une répartition très mal équilibrée. Et les faits étaient encore plus défavorables que ne l'indiquent les chiffres (diagramme 4). Les 3% de l'agriculture et les 36% de l'artisanat ne représentaient pas de véritables travailleurs agricoles, mais des entrepreneurs. Ici notre première occupation est l'agriculture et la seconde, l'industrie. Nous avons dû transformer notre répartition professionnelle. D'autres chiffres indiquent cette transformation. Voici par exemple pour la Palestine, la répartition des Juifs par profession : agriculture 19%, industrie 27%, occupations tertiaires 64%. Il ne s'agit pas ici d'entrepreneurs, ce sont de vrais travailleurs. Nous avons en une seule génération réalisé cette transformation complète de notre répartition professionnelle.

Cette répartition correspond maintenant assez bien à celle des autres pays. Par exemple, aux Etats-Unis d'Amérique, l'agriculture représente 19% de la population, soit le même chiffre que chez nous, l'industrie 31%, soit un peu plus que chez nous et les occupations tertiaires 50%. En Australie, l'agriculture représente 24%, l'industrie 29% et les occupations tertiaires 46%. La Grande-Bretagne a 6% de la population dans l'agriculture, 43% dans l'industrie, 50% dans les occupations tertiaires.

Je ne voudrais pas vous fatiguer avec des chiffres. Je crois qu'il suffit de dire que la question est illustrée par les rectangles du diagramme. La répartition par profession des Juifs de Palestine ressemble beaucoup à celle de pays à économie riche et saine : Etats-Unis d'Amérique,

/Australie

Australie, Suisse, et autres. Notre répartition par professions est complètement opposée à celle que nous avons dans le monde.

Je vais maintenant chercher à démontrer la seconde thèse, à savoir que l'immigration juive en Palestine a eu l'effet le plus favorable sur la situation économique de la population arabe.

Voici un diagramme. Prévisions de longévité à la naissance pour les Musulmans. Proportion des Juifs dans la population et immigration juive (diagramme 7). Les rectangles verts représentent des prévisions de longévité à la naissance. Nous voyons qu'en 1925, la première année pour laquelle nous disposions de chiffres dignes de foi, le premier rectangle qui représente les deux sexes indique que les prévisions de longévité à la naissance sont de 37 ans. Tous mes chiffres sont basés sur les statistiques du Gouvernement. Même si dans certains cas, nous estimons que ces statistiques sont contestables, nous avons par souci d'uniformité pris tous les chiffres d'après le "Palestine Survey" présenté par le Gouvernement de la Palestine à la Commission d'enquête anglo-américaine. Ainsi que je l'ai dit, les prévisions de longévité en 1925 étaient de 37 ans, tant pour la population féminine que masculine. En 1945, elle était de 49 ans pour la population masculine et 50 ans pour la population féminine, soit une augmentation de 33%.

En même temps, la proportion des Juifs par rapport à la population totale passait de 11 à 32 %. Je ne vais pas analyser les causes et les effets de cette corrélation.

Je me contenterai de montrer le rapport entre l'augmentation du pourcentage de la population juive et le développement de l'économie et de la population arabes. Je chercherai plus tard à montrer qu'il existe entre elles un lien étroit. Mais nous nous contenterons pour l'instant de constater cette coïncidence, ce développement simultané, cet accroissement constant de la proportion de Juifs par rapport à la population totale et celui des prévisions de longévité à la naissance de la population musulmane qui est de 33%. Vous en voyez ici l'illustration : la ligne rouge représente l'accroissement de la proportion des Juifs; les rectangles verts représentent l'augmentation des prévisions de longévité à la naissance.

Nous avons établi les prévisions de longévité à la naissance pour les musulmans. Nous avons pris toute la période et analysé le développement dynamique pendant toute cette période. Nous allons chercher maintenant à faire de même dans l'espace, c'est-à-dire à comparer les prévisions à la naissance en Palestine pour les musulmans à celle des Etats arabes indépendants. Voyons ce diagramme (diagramme 8). Les rectangles importants sont les trois du haut. Voici les prévisions de longévité à la naissance en Irak. En Egypte elles sont légèrement supérieures. Voici les musulmans de Palestine, et dans la mesure où l'Irak et l'Egypte ont une population autre que musulmane, le tableau combat plutôt mon argument. Je veux dire que s'il y a des chrétiens, les prévisions de longévité sont plus longues pour eux, de sorte que si, pour l'Egypte, on indique les musulmans à part, les prévisions de longévité

/seront

seront, pour eux, certainement encore plus courtes. Mais comme il n'y a pas de statistiques dignes de foi, je prends l'ensemble de la population de l'Irak et de l'Egypte, même là, nous voyons une différence énorme entre l'Irak, l'Egypte et les musulmans de Palestine. Cette différence s'explique évidemment par le diagramme précédent. Il y a 20 ans, les chiffres étaient à peu près les mêmes. Mais ce développement, cet accroissement de 33 % des prévisions de longévité, ce qui correspond à la proportion des Juifs par rapport à l'ensemble de la population, donne aux musulmans de Palestine un chiffre de prévision de longévité très supérieur au chiffre normal dans le Moyen-Orient.

Le diagramme suivant -proportion de Juifs par rapport à l'ensemble de la population (diagramme 9) - montre un accroissement net. La ligne bleue nous indique qu'elle est passée de 11% à 32% en chiffres ronds. Il s'agit de la ligne bleue. La ligne noire montre la mortalité infantile des musulmans en Palestine. Si nous examinons ces deux lignes, nous voyons qu'elles évoluent en sens inverse: La différence entre elles tend à s'accroître. On dirait des ciseaux qui s'ouvrent. Plus le pourcentage des Juifs par rapport à la population totale s'accroît, plus la mortalité infantile diminue chez les musulmans. Elle est tombée de 186 pour 1000 en 1922-24, période de trois ans utilisée pour éliminer tous facteurs accidentels, à 100 pour 1000 en 1944-46, soit une diminution de 46%. Cette forme divergente indique une certaine corrélation. Dans l'analyse de la mortalité infantile qui est considérée dans le monde entier par les experts comme l'indication la plus concluante et

/la plus

la plus claire de la situation économique, du progrès et du niveau culturel de la population, un nouveau système maintenant appliqué, est celui des statistiques régionales. Il a d'abord été appliqué en Angleterre et montre une corrélation étroite entre le paupérisme et la mortalité infantile, le paupérisme et la mortalité en général. Les pays dits pauvres ont un pourcentage de maladie très élevé. L'accroissement de la mortalité infantile est encore plus net; dans les régions plus prospères elle est très inférieure. Nous avons essayé d'appliquer cette méthode en Palestine et je dois dire concurremment, c'est-à-dire que les statisticiens l'ont fait de leur côté et nous du nôtre, sans nous consulter. Si vous examinez le "Survey of Palestine", vous trouverez au chapitre relatif au niveau de vie des Arabes, une excellente confirmation de la thèse. Vous y verrez exactement la même chose, c'est-à-dire que ce ne peut pas être par une pure coïncidence que les chiffres les plus élevés de la mortalité infantile soient dans les régions où il n'y a pas du tout de colonisation juive. Les chiffres les moins élevés sont dans les colonies juives. Les chiffres les plus bas sont à Jaffa (diagramme 10); la couleur marron indique une forte colonisation juive. A Jaffa, le chiffre est 81,4 pour 1000 et à Haifa 117,7. Les deux districts les plus juifs, ceux où les Juifs représentent la proportion la plus forte de la population, ont la mortalité infantile la plus basse. Le chiffre le plus élevé (176,4 pour 1000) est à Bethléem où il n'y a pas de Juifs. A Ramallah, il est de 171,5 pour 1000.

M. FABREGAT (Uruguay) : Auriez-vous l'amabilité de répéter ces chiffres.

M. HOROWITZ : 171,5 pour 1000 à Ramallah et 176,4 pour 1000 à Bethléem, soit presque le double des régions de Jaffa et Haifa. Il n'y a absolument aucun Juif dans ces villes. Les régions intermédiaires qui ont une population mixte montrent une corrélation presque exacte. Il y a une corrélation exacte mais en sens inverse. Plus il y a de Juifs dans la population, plus la mortalité infantile est faible chez les musulmans.

Sur ce nouveau diagramme, portant sur le développement de l'économie arabe (diagramme 11), je montrerai l'évolution de la condition de la classe ouvrière arabe en Palestine. Pour les Arabes nous n'avons que les chiffres publiés depuis 1939 par le Gouvernement. Nous avons devant nous trois rectangles : le rectangle jaune représente le coût de la vie. Le rectangle vert représente le salaire journalier des Arabes dans l'agriculture. Le rectangle rouge représente le salaire journalier des arabes dans le bâtiment. Si nous suivons ces rectangles jaunes nous voyons une certaine augmentation du coût de la vie, mais alors et en particulier depuis 1943, nous constatons que les salaires du bâtiment et de l'agriculture excèdent de loin l'accroissement du coût de la vie. Il s'agit des salaires réels et non des salaires nominaux car les salaires réels des travailleurs arabes dans toutes les branches de l'agriculture ont subi une augmentation sensible dépassant de loin l'augmentation du coût de la vie. Ce diagramme vous montre l'évolution de la condition de la classe ouvrière arabe

/reflétée

reflétée par ces salaires réels, l'augmentation des salaires comparée à celle du coût de la vie, dans les deux branches les plus importantes de l'économie arabe, l'agriculture et le bâtiment. Cette augmentation est dans l'agriculture d'environ cinq fois et d'environ cinq fois et demie dans le bâtiment. Appliquons maintenant de nouveau les mêmes méthodes que précédemment. Nous avons fait une démonstration dans le temps. Nous allons maintenant faire la même dans l'espace. Ce diagramme (diagramme 12) indique les salaires hebdomadaires moyens de l'industrie en Egypte et de l'industrie arabe en Palestine. Ces chiffres sont basés sur les statistiques du Gouvernement. Le Gouvernement égyptien a publié un ouvrage spécial sur l'évolution des salaires dans l'industrie. La comparaison est un peu défavorable à la Palestine parce que à cette époque le coût de la vie en Egypte était de 291 et en Palestine de 262. Ceci signifie que la différence est beaucoup plus sensible si nous tenons également compte du fait que le coût de la vie en Egypte était plus élevé à cette époque. En janvier 1946, la différence est plus sensible. Les rectangles rouges représentent les industries diverses, les denrées alimentaires, les boissons, le tabac, etc .. Les rectangles rouges représentent les salaires des arabes en Palestine, les rectangles bleus les mêmes en Egypte. Je crois que ces chiffres sont incontestables. Il faut toujours se souvenir qu'en fait le tableau est encore plus sensible. Il est évident que le coût de la vie en Egypte s'est accru plus fortement que chez nous au cours de cette période. Voici une illustration d'une évolution analogue dans l'agriculture dans le secteur non Juif. Ce diagramme (diagramme 15)

/indique

indique l'évolution dans l'agriculture (récolte), dans le secteur non juif, et l'accroissement de la population juive. L'énorme accroissement des récoltes va de pair avec celui de la population juive. Au fur et à mesure que la population juive s'accroît, la production des fruits et des légumes, les fruits étant indiqués en violet et les légumes en vert, s'accroît dans de très fortes proportions tandis que celle du blé reste stationnaire. Ce n'est évidemment pas une simple coïncidence. Le même phénomène se reproduit. Le même passage apparaît de la culture extensive à la culture intensive, les Arabes passant de la production de denrées énergétiques qui ne nourrit que peu d'habitants à un faible niveau de vie à celle de produits de la culture intensive, légumes, fruits, etc. qui permettent une agriculture plus dense et un niveau de vie plus élevé. Ce n'est pas une coïncidence. De nombreux Juifs se présentent sur le marché comme acheteurs et ils permettent ainsi à l'agriculture arabe de subir cette énorme augmentation de la production des cultures intensives.

Je vous montrerai maintenant un diagramme intitulé "indications of agricultural development" (évolution de l'agriculture) (bétail) dans le secteur non juif et l'accroissement de la population juive (diagramme 16). Ce diagramme nous donne exactement les mêmes indications que le précédent mais sous une autre forme. Il porte sur le bétail, la volaille, les moutons, les chèvres. Nous retrouvons un accroissement considérable du bétail indiqué en vert, et de la volaille indiqué en rouge. Nous voyons un accroissement considérable de la production agricole arabe coïncidant avec le développement de la population juive. Moins en ce qui concerne les moutons et les chèvres. Là le chiffre reste stationnaire comme celui du blé parce que c'est une production extensive. Cette production est allée au marché juif permettant ainsi aux Arabes d'élever leur niveau de vie et d'améliorer leur production par le développement de ces marchés urbains. Nous retrouvons de nouveau un lien étroit entre ces deux phénomènes.

Nous passons maintenant à un diagramme qui nous donne des indications sur l'économie de la Palestine et des pays du Moyen Orient (diagramme 17).

/Appliquons

Appliquons de nouveau notre méthode de vérification par une analyse dans le temps et une analyse dans l'espace. La Palestine est indiquée en rouge; la Transjordanie en bleu, l'Égypte en jaune, le Liban en violet, la Syrie en vert, l'Iraq en marron. Importation des machines agricoles; voilà pour la Palestine, importation de machines industrielles (en 1000 par tête), recettes du Gouvernement en rouge, dépenses pour la santé publique, commerce extérieur, toutes ces indications ne laissent aucun doute. D'autres indiquent une évolution contraire. La Palestine a le chiffre de mortalité infantile le plus bas. En ce qui concerne les recettes de l'État, l'importation de machines agricoles, celle de machines industrielles, les dépenses pour la santé publique, le commerce extérieur, la Palestine est toujours en tête. Pour la mortalité infantile, elle est toujours la dernière. Si nous prenons le nombre d'habitants par tracteur, celui de la Palestine est le plus bas. C'est le plus haut par contre pour le nombre de véhicules à moteurs. De sorte que si nous pouvons vérifier le résultat dans l'espace, et ceux que nous avons obtenus par l'analyse dans le temps, nous arrivons exactement à la même conclusion. La population arabe de Palestine jouit d'une situation très différente de celle des musulmans des pays voisins et ces coïncidences seraient curieuses si elles étaient les seules.

Examinons maintenant le diagramme de la lutte menée par les Juifs contre la malaria en Palestine (diagramme 14). Voyons le lien de cause à effet qui existe entre les deux facteurs. L'étude porte sur le territoire situé au nord du Lac Houléh, celui au sud du lac Houléh et la région de Beisan. Nous y voyons l'incidence de la maladie au cours de la dernière année et au cours de la première année. Vous voyez que les rectangles vont en décroissant.

Vous y verrez un des faits qui ont nécessairement affecté également la population arabe. Nous n'avons les statistiques que pour la population juive en ce qui concerne l'incidence de la maladie. Mais il est évident que les marécages ont fait des victimes sans distinction de race, de croyance et de nationalité.

Ce nouveau diagramme est intitulé "Quelques renseignements économiques sur Chypre et sur la Palestine non juive". C'est le dernier diagramme avant que j'en parvienne à l'explication finale. Il montre un autre pays sous l'administration britannique, lequel n'a pas de Juifs ou presque pas, et il donne sur le développement de ce pays diverses indications qui ressemblent beaucoup à celles données pour la Palestine. Je fais allusion à Chypre. Je ne prétends évidemment pas que l'administration précédente ne soit pour rien dans ce progrès. Mais je tiens à souligner que le principal facteur de ce très rapide développement a été la colonisation juive, la reconstruction juive et la mise en valeur par les Juifs. Voici les dépenses pour la santé publique par tête d'habitant, en rouge. La Palestine est indiquée en rouge et Chypre en bleu. Pour la Palestine, l'augmentation est sensible de 1930 à 1938; elle diminue à Chypre pendant la même période. En ce qui concerne les dépenses pour l'instruction publique par tête d'habitant, nous constatons une augmentation très prononcée en Palestine, et stationnaire ou en légère régression à Chypre. Mais ce qui est plus important c'est le développement de la population. Nous voyons l'augmentation totale en Palestine, l'augmentation totale sur une même superficie à Chypre. L'augmentation naturelle est plus importante en Palestine en raison de la baisse de la mortalité infantile. L'immigration est encore beaucoup plus sensible. Tandis qu'en Palestine, d'après les chiffres du Gouvernement la population arabe s'est accrue de 2% par l'immigration, la population de Chypre a diminué par suite de l'émigration d'environ 8%, qu'il convient de déduire des 20% de l'augmentation totale, de sorte que l'accroissement n'est en réalité que d'environ 13%. L'accroissement naturel de la population arabe en Palestine depuis 1931 est de 36% dont 34% due à l'augmentation naturelle et 2% à l'immigration arabe. A Chypre au cours de cette même période, la population s'est accrue de 13%. A vrai dire l'augmentation naturelle était également de 21%, mais il y a eu une émigration de 8%.

Nous avons vu une série de diagrammes et de renseignements. A mon avis le fait même que tant de courbes et de rectangles vont dans la même direction,

/prouve que ce

prouve que ce ne peut pas être une coïncidence, en particulier si nous vérifions nos résultats par des comparaisons dans le temps et dans l'espace, en les comparant entre eux, et en examinant un autre pays également sous l'administration britannique. Quelle est donc l'incidence de la colonisation de la mise en valeur et de la reconstruction juives sur la situation de la population arabe? Un économiste vous dira que l'importation de 150 millions de livres dans un aussi petit pays ne peut pas rester limitée à une seule communauté. Il est normal que ce capital passe, du moins en partie, entre les mains des autres communautés. Il emprunte pour cela diverses voies. L'un est l'achat de la terre à des prix fantastiques. Il serait évidemment complètement déraisonnable pour un arabe d'acheter pour lui-même de la terre à ce prix, disons par exemple à 80 livres l'acre dans la partie arabe de la Palestine. Il peut acheter de la terre à un prix infiniment plus faible à deux kilomètres à l'est ou au nord de la Palestine. Les Juifs qui ne peuvent s'établir ailleurs sont obligés de payer ces prix exorbitants. C'est là une des principales voies par lesquelles les capitaux juifs passent aux mains des Arabes. Il est évident que l'agriculture juive ne peut se développer pour des raisons naturelles aussi rapidement que la population juive, en particulier en raison du manque d'espace. La population juive achète dans une très large mesure des produits agricoles arabes et continuera à en acheter. C'est là un facteur très important pour une population dont les deux tiers sont représentés par des agriculteurs. Pour l'agriculteur, le marché qui absorbe sa production de base est le plus important. En outre, il produit des matériaux de construction, de la pierre et de la chaux, que vous avez tous vus. Vous pouvez voir partout les Arabes broyer des pierres et les façonner. Ces nouvelles possibilités d'emploi, ils les doivent aux Juifs.

En dernier lieu la contribution d'un tiers de la population du pays aux recettes du Gouvernement est - d'après l'aveu du Gouvernement lui-même, des deux-tiers de l'ensemble des recettes tandis que les dépenses profitent (je ne critique pas, je me borne à constater) en sens inverse. C'est ce facteur

/qui doit

qui doit avoir provoqué le développement de l'économie arabe. Ce développement a été aidé par l'exemple même des Juifs: remise en valeur des terres, nouveaux services sanitaires, avec dans une certaine mesure l'aide des services officiels. Mais il s'agit là d'un facteur secondaire sans grande importance. Ce qui importe c'est l'effet indirect, la création des moyens permettant d'atteindre ce développement. Toutes ces comparaisons entre les Arabes et les Juifs expliquent l'influence énorme du développement économique juif sur la production et sur le niveau de vie des Arabes, comparaison que l'on peut faire en rapprochant les chiffres soit de ceux du début de la colonisation juive soit de ceux des Arabes des pays voisins.

Je résumerai maintenant ma déposition et en soulignerai les points saillants. Le développement dynamique qui crée une nouvelle capacité d'absorption économique; la création d'une économie d'une population croissante, qui stimule l'augmentation de la production et des investissements, le caractère interchangeable de l'espace et des capacités, l'art de remplacer l'espace par des capitaux et des capacités, ce qui permet d'utiliser sur une beaucoup plus grande échelle et d'une manière beaucoup plus efficace les ressources naturelles du pays. Tous ces points ressortent de ces analyses des facteurs sur l'économie du pays. Grâce à l'influence de ces facteurs sur l'économie de la Palestine, les moyens d'une nouvelle capacité d'absorption économique pourront être créés à l'avenir, ce qui permettra de même une nouvelle amélioration du niveau de vie et des conditions d'existence de la population arabe.

Le PRESIDENT: Je crois qu'il est temps de terminer cette audition.  
L'audition reprendra dimanche matin à 9 h.

(L'audition prend fin à 14 h.)